

Sommaire

1. Avant-propos 05

2. Introduction 07

3. Quel état des lieux pour l'animation socioculturelle au sein des médinas 10

3.1. L'animation culturelle au Maroc : Un champ prometteur peu ou non exploré par les collectivités territoriales 11

3.2. L'animation culturelle : Une variété de formes visant un rayonnement culturel 12

3.3. Le cadre juridique de l'animation socioculturelle liée au patrimoine historique : Une mission reconnue pour les collectivités territoriales 13

3.4. Le dispositif institutionnel : Une pluralité d'acteurs sans véritables mécanismes de coordination 14

3.5. Acteurs institutionnels impliqués dans l'animation socioculturelle au Maroc. 15

3.6. Des festivals de vocation internationale associés au patrimoine 18

3.7. Les médinas membres du REMAM : Un potentiel considérable à mettre en valeur 19

3.8. L'action culturelle des médinas membres : Des initiatives à renforcer et promouvoir 20

4. Quelle animation socioculturelle pour les médinas marocaines ?..... 22

4.1. L'impact de l'animation socioculturelle sur les médinas : Un effet levier sur le patrimoine..... 23

4.2. L'animation culturelle au sein des médinas : Des enjeux patrimoniaux, sociaux et économiques..... 23

4.3. L'animation socioculturelle : Quelques principes de base..... 25

4.4. Chefchaouen : Une grande présence internationale avec des budgets limités..... 26

4.5. Tiznit : Une ville qui a su cristalliser ses potentialités locales..... 31

4.6. La médina de Tunis : Un tissu ancien qui ne cesse de bouge..... 34

4.7. La commune de Bruges : Des actions locales, un rayonnement international..... 37

4.8. Casablanca : Une forte mobilisation associative autour du patrimoine local..... 39

5. Quel processus pour la conduite des projets culturels au sein de la médina ?..... 41

5.1. Les fondements d'un projet culturel adapté et novateur au sein des médinas..... 42

5.2. L'animation socioculturelle dans les médinas : Une question de volonté politique avant tout..... 43

5.3. Les principales étapes pour la mise en place d'un projet culturel au sein des médinas..... 44

5.4. Étapes de réalisation d'une manifestation culturelle dans les médinas..... 53

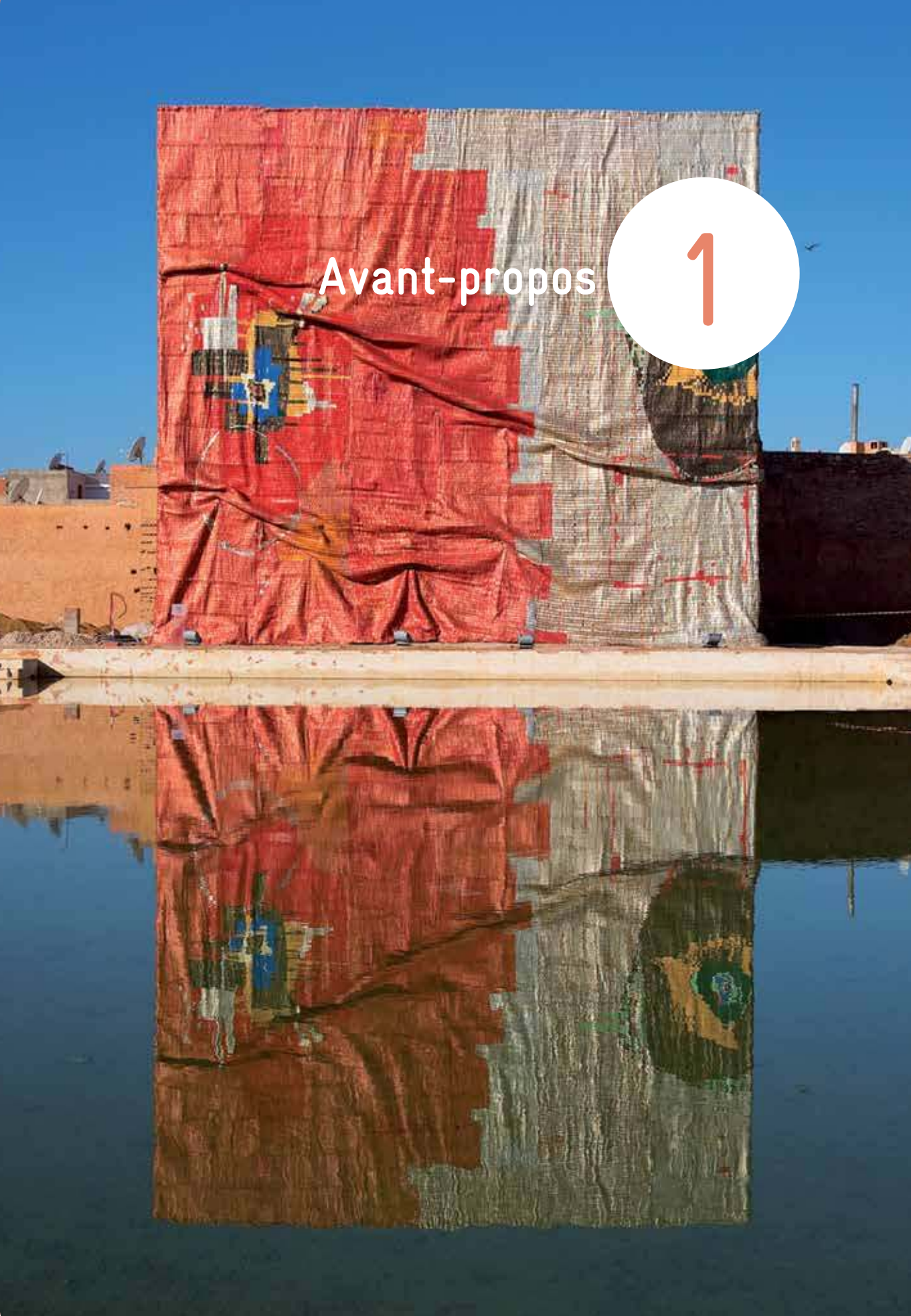
6. Annexes..... 58

Extrait de la Loi Organique n°113-14..... 59

Extrait de la Charte Nationale du patrimoine culturel..... 60

Types d'actions..... 62

Bibliographie..... 66



Avant-propos 1

Le présent guide sur la promotion de l'attractivité culturelle est conçu comme une proposition de référentiel permettant aux communes une meilleure conduite des projets culturels liés au patrimoine.

Il vise à stimuler la réflexion des élus et des cadres confrontés à l'élaboration de projets culturels au sein des médinas. Il insiste sur les les démarches et les étapes que les communes intéressées sont censées suivre pour mener à bien des actions de promotion culturelle liées au patrimoine.

Dans un contexte de décentralisation confirmé par les nouvelles Lois organiques n°113-14 relative aux communes et n°111-14 relative aux régions, les collectivités territoriales sont de plus en plus appelées à conduire des projets de développement social, économique et culturel qui ne se limitent plus à des missions de gestion quotidienne des services urbains.

À ce titre, elles sont de plus en plus appelées à faire preuve d'une grande capacité d'innovation et de créativité dans la conduite de ces projets, à travers l'adoption de démarches partenariales et participatives permettant de combler l'insuffisance de leurs moyens techniques et financiers.



Introduction 2

Les médinas au Maroc, un patrimoine culturel exceptionnel à revaloriser

Parce que nos médinas sont au bord de l'agonie, et que cet état ne peut être guéri que par l'injection de programmes culturels créateurs de vie, on ne peut développer nos tissus anciens sans se préoccuper de leur animation culturelle.

Riches de témoignages matériels et immatériels de notre passé, les médinas telles qu'elles se présentent aujourd'hui sont le résultat d'une symbiose de différentes cultures : Autochtone, européenne ou andalouse. Elles sont donc un espace urbain complexe, reflétant une notion de tolérance religieuse et culturelle parmi les plus grandes au Maroc. Malheureusement, ce beau legs de nos ancêtres est fragile. Y intervenir par des opérations de restauration seulement ne contribue pas à son dynamisme. Il convient de replacer ce patrimoine au cœur du développement de l'ensemble des agglomérations, en y injectant une animation culturelle qui convient aux valeurs qu'il recèle.

La promotion de la culture, une mission à réinvestir par les communes

Les collectivités territoriales ont tendance à travailler sur l'animation et la promotion de la culture en proposant un ensemble restreint de services de proximité. Aujourd'hui, elles doivent être porteuses de projets plus innovants à fort impact culturel et économique et chercher à rayonner au-delà des frontières communales, renforçant l'attractivité de leurs territoires. C'est dans cette perspective que le programme CoMun/GIZ fait de l'action communale son cheval de bataille. À travers le soutien qu'il peut mobiliser, ce programme offre à ces instances des possibilités de partage intercommunal visant une meilleure gestion et gouvernance des services urbains.

Le réseautage un levier pour la promotion des bonnes pratiques communales

Coopération Municipale-Gouvernance locale et participative au Maghreb dénommé CoMun, est un programme régional pour le développement urbain et la gouvernance locale, mis en oeuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GIZ GmbH, en partenariat avec la Direction Générale des Collectivités Locales. Le Programme CoMun promeut le concept de décentralisation ainsi que la mise en place de structures participatives au Maroc et dans d'autres pays du Maghreb. Il vise également à contribuer à une plus grande efficacité des administrations communales en matière de gestion urbaine et de gouvernance participative locale.

Les réseaux des villes sont les instruments privilégiés du programme ; ils concernent les cinq thématiques majeures de gestion urbaine que sont la mobilité urbaine et transport public, la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie, la réhabilitation des médinas et la gouvernance participative. CoMun et la DGCL oeuvrent ensemble pour doter les réseaux, et par-delà les villes, d'une panoplie d'outils et d'instruments appropriés et simples à mettre en oeuvre pour remplir leurs missions de gestion urbaine

REMAM : Une plate-forme inédite d'échange intercommunal autour des Médinas au Maroc

Le Réseau Marocain des Anciennes Médinas (REMAM), créé en mai 2012 et composé de 16 villes*, se veut une plate-forme de partage, d'échange et de plaidoyer qui vise à repositionner les tissus urbains au centre de l'intérêt de l'action publique. Il et intervient en renforcement des capacités des responsables locaux, élus et cadres notamment, en facilitant les échanges, la coopération et



la solidarité entre les villes dans ce domaine clé. Ainsi, la promotion des activités sociales et culturelles dans les anciennes médinas fait partie d'une politique de renforcement de l'attractivité des anciennes médinas.

Les échanges et les partages au sein du REMAM ont donné lieu lors des deux cycles précédents à des travaux de capitalisation des expériences autour de thématiques particulières (cf. le site de CoMun-Maroc), telles que la réhabilitation intégrée des médinas, la gestion des habitations menaçant ruine et la promotion des activités culturelles et touristiques dans les anciennes Médinas. Ces cycles d'activités ont permis aux villes de réfléchir sur les meilleures démarches à mêmes de faire de l'amélioration de l'attractivité des médinas un des leviers du développement socio-économique.

Des outils diversifiés pour la promotion de l'attractivité culturelle des médinas

Pour un référentiel d'animation culturelle liée au patrimoine

Le présent guide offre dans ce sens un référentiel qui comporte un ensemble d'instruments et d'outils techniques, financiers et procéduraux permettant de réussir les projets culturels au sein des médinas.

Il s'appuie pour cela sur un ensemble d'expériences et de bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves, tant au niveau national qu'international. Les expériences conduites par quelques villes membres, particulièrement les communes de Chefchaouen et de Tiznit, présentées en détail dans ce guide, montrent bel et bien la forte capacité des villes, malgré leurs budgets assez limités, à faire du volet culturel et patrimonial un levier remarquable de leur développement économique et culturel.

Une panoplie de bonnes pratiques communales à capitaliser

Ce guide se propose donc de partager ces expériences et celles d'autres villes membres afin d'en tirer des enseignements et des outils d'aide à la planification et à la gestion des programmes d'animation culturelle dans les médinas.

La démarche est structurée autour de 3 chapitres qui se veulent autant de points de repère pour l'élaboration d'une politique culturelle :

- Quel état des lieux pour l'animation socioculturelle au sein des médinas ?
- Quelle animation socioculturelle pour les médinas marocaines ?
- Quel processus à suivre pour conduire des projets culturels au sein de la médina ?



Un public cible diversifié

Enfin, le présent guide cible particulièrement les villes membres du REMAM envisageant de conduire des projets culturels liés au patrimoine. Il peut s'adresser également aux différents acteurs institutionnels et associatifs intéressés par le sujet. Il cible aussi bien les élus communaux que les cadres administratifs et techniques impliqués dans la conduite de projets culturels.

Quel état des lieux pour l'animation socioculturelle au sein des médinas ?

3





3.1. L'animation culturelle au Maroc : Un champ prometteur peu ou non exploré par les collectivités territoriales

Il est tout à fait admis aujourd'hui partout dans le monde que la culture est une dimension centrale dans tout projet ou action de développement durable. Elle est même un pilier central sur lequel se sont appuyées un ensemble de grandes villes pour renforcer leur attractivité et booster leur développement économique et social. Des villes comme Paris, Barcelone, Milan ont inscrit l'animation culturelle dans le cadre d'une stratégie globale visant à renforcer leur rayonnement à l'échelle internationale. Dans le cadre de ces stratégies territoriales, l'action culturelle liée au patrimoine occupe une place de plus en plus prépondérante dans la mesure où elle permet de mettre en valeur ce patrimoine historique et en faire même un levier d'attractivité et de promotion économique.

L'animation culturelle un vecteur majeur de développement des grandes villes

Au Maroc, ce champ d'action reste toutefois peu exploré. Si des actions culturelles sont de plus en plus observées dans quelques villes du Royaume dans le cadre de grandes manifestations culturelles, elles ne sont pas toujours associées au patrimoine historique (ou considérant celui-ci comme un simple décor). De même, l'intervention des collectivités territoriales reste timide dans ce domaine malgré les grandes potentialités culturelles dont elles disposent. Des petites villes comme Chefchaouen et Tiznit constituent des exceptions. En effet, elles ont initié des stratégies culturelles, avec des moyens modestes en comparaison avec ceux des grandes villes, qui ont permis de faire connaître et de promouvoir leur patrimoine historique.

Dans un contexte de globalisation des économies et des cultures, le patrimoine historique constitue alors pour les villes marocaines un trésor qu'il faut promouvoir dans le cadre de projets culturels adaptés permettant de renverser le processus de son déclin physique et économique.

Quelle lecture peut-on faire de l'action culturelle au Maroc ? Quels sont les moyens et les dispositifs juridiques, institutionnels et financiers qui encadrent l'animation culturelle au Maroc et comment les utiliser pour initier une stratégie d'animation culturelle ? Qu'entendons nous déjà par animation culturelle ?

3.2. L'animation culturelle : Une variété de formes visant un rayonnement culturel

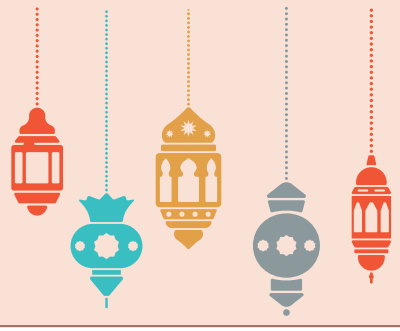
Il est récurent de constater dans la pratique que l'action culturelle est souvent confondue ou limitée à l'organisation de manifestations culturelles. Un tel constat se confirme très bien dans le contexte marocain où les événements culturels de type musical et artistique représentent souvent la principale forme d'intervention culturelle des collectivités territoriales. Or l'on sait pertinemment que l'action culturelle peut revêtir plusieurs formes ou modes d'expression qui visent à faire connaître, diffuser et faire rayonner une culture spécifique et en faire un levier d'attractivité, d'identité et de cohésion sociale. **Manifestations sportives, expositions, pièces de théâtre, ateliers pédagogiques, festivals, forums foires, carnavals, séminaires scientifiques, etc.**, sont autant d'expressions variées et non exhaustives par lesquelles peut s'organiser toute action de développement culturel. Le choix de telles expressions dépend ainsi des moyens et des stratégies d'action adoptés, mais aussi de la capacité d'innovation et de créativité des acteurs territoriaux.

Des appréhensions à nuancer et écueils à éviter lorsque l'on parle de l'animation culturelle :

- Il ne s'agit pas uniquement de manifestations culturelles ;
- Ce n'est pas l'affaire exclusive d'un seul acteur ;
- Il ne s'agit pas d'actions ponctuelles dans le temps et dans l'espace ;
- Cela ne comprend pas toujours la mise en œuvre de gros investissements.

La promotion de la culture et du patrimoine par la culture

L'animation culturelle doit être appréhendée dans le cadre d'une stratégie globale inscrite dans le temps et dans l'espace, comme **une action collective et intégrée qui agit pour la culture par la culture avec des implications positives sur le plan social, économique et identitaire**. Elle peut prendre plusieurs formes et modes d'expression, et s'appuie sur une démarche collaborative de l'ensemble des acteurs territoriaux, visant au final la promotion culturelle et économique du territoire.



Une forme d'action pour la culture par la culture

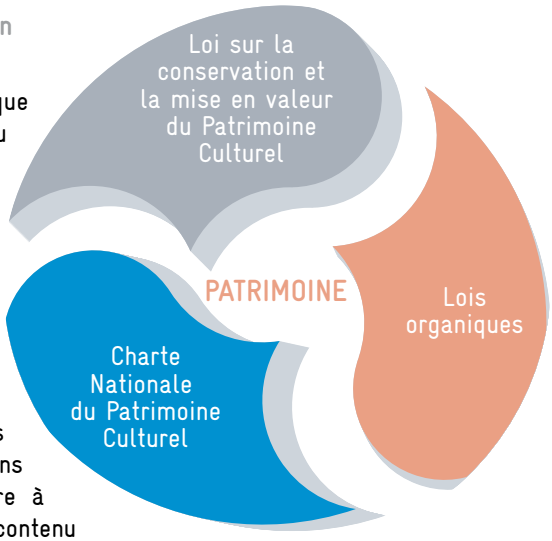
L'animation culturelle est une forme d'intervention dans un contexte particulier faisant de la culture un levier d'action et de cohésion sociale. Elle comprend toutes les initiatives qui visent à mobiliser des individus et des collectivités en vue de se réapproprier leur environnement socioculturel et de favoriser une dynamique de l'innovation et du changement social et culturel.

3.3. Le cadre juridique de l'animation socioculturelle liée au patrimoine historique : Une mission reconnue pour les collectivités territoriales

Le domaine de l'animation socioculturelle au Maroc est régi par quelques lois qui apportent certaines indications sur la conduite des actions culturelles et dressent également les rôles des collectivités locales dans ce domaine. De plus, le discours royal adressé aux participants aux journées d'études sur la décentralisation culturelle, organisées à Tétouan les 25 et 26 mai 1993, a souligné l'importance du rôle que peuvent jouer les collectivités locales dans le domaine de la culture.

Une panoplie de textes qui inscrivent l'animation culturelle dans les missions de la commune

Les lois suivantes sont un début de cadrage théorique de toute animation socioculturelle en milieu patrimonial :



- La Loi Organique n°113-14 relative aux Communes et spécialement les articles 87, 90, 100, 134, 231, 246 a clairement fait de l'action culturelle l'une des missions propres et partagées assumées par les collectivités territoriales. La loi a énuméré une série d'initiatives d'ordre culturel telles que la réalisation des équipements socioculturels ou l'organisation d'événements culturels, sans pour autant faire allusion de manière claire à l'animation culturelle, ni définir l'objet, le contenu ou le déroulement des projets d'action culturelle qui s'y inscrivent.

 De même, peu d'indications sont apportées à l'animation culturelle liée au patrimoine historique si ce n'est de l'inscrire dans une mission globale, celle de la mise en valeur de ce patrimoine qui peut englober implicitement des actions culturelles (article 87).

- La Loi Organique n°111-14 relative aux Régions a impliqué ces dernières dans l'animation culturelle et la mise en valeur du patrimoine historique. Elle a clairement inscrit le développement culturel parmi les missions propres de la région dans les articles 87 et 93, en associant la culture avec la mise en valeur du patrimoine historique, sans toutefois indiquer la manière de conduire des projets culturels.

- La Loi n°22-80 relative à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural qui date des années 80 ne semble plus adaptée aux changements qu'a connu le patrimoine historique et ne comporte aucune indication sur l'animation culturelle autour du patrimoine.

- La Charte nationale du patrimoine culturel, avec comme originalité la mise en place d'un fonds dédié à l'action culturelle.

Cela dit, ces lois restent insuffisantes pour un domaine aussi vaste et aussi important, d'ou la nécessité d'appuyer la réflexion et l'action territoriale par un guide de bonnes pratiques.



Des missions partagées par les collectivités territoriales

Selon l'article n° 87 de la Loi organique n°113-14, la commune exerce des compétences partagées avec l'État dans les domaines suivants :

- Le développement de l'économie locale et la promotion de l'emploi ;
- La préservation des spécificités du patrimoine culturel local et son développement.

Selon l'article n° 93 de la Loi organique n°111-14, la commune exerce des compétences propres incluant la valorisation du patrimoine culturel de la région et de la culture locale.

3.4. Le dispositif institutionnel : Une pluralité d'acteurs sans véritables mécanismes de coordination

La grande particularité des médinas au Maroc réside dans la multiplicité des acteurs qui y interviennent, ce qui donne souvent lieu à des formes de chevauchement ou d'opposition des actions entreprises. Aux acteurs centraux représentés par les différents ministères concernés, s'ajoutent les acteurs locaux décentralisés ainsi que les acteurs associatifs, ce qui nuit, en l'absence d'un véritable dispositif de coordination, à la bonne réhabilitation de ces tissus historiques.

Une pluralité d'intervenants dans le domaine d'action culturelle

Cela concerne également le domaine de l'action culturelle dans lequel s'impliquent de nombreux intervenants, agissant de manière ponctuelle ou sectorielle. Si le Ministère de la Culture, à travers ses différentes délégations locales, se présente comme étant l'acteur central concerné par la promotion de l'action culturelle au sein des médinas, d'autres acteurs s'impliquent de manière ponctuelle, agissant sur les secteurs qui sont à leur charge, tels que le Ministère de l'Artisanat, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère du Tourisme, le Ministère des Habous, etc. À ces actions sectorielles s'ajoutent quelques actions entreprises par les collectivités territoriales, ainsi que les actions réalisées par les fondations dépendant des grandes sociétés (ONA, CDG, grandes banques nationales, etc.) et les associations locales.

L'absence de dispositifs de coordination

Cela montre que ce domaine ne manque pas de projets, ni de financements, mais qu'il souffre plutôt de l'absence de mécanismes de coordination entre ses différents acteurs ainsi que de l'absence de véritable stratégie globale d'action culturelle qui mette en harmonie toutes ces actions et englobe tout le territoire médinal. Avec les nouveaux textes de décentralisation, la commune, en partenariat avec la région, peut désormais jouer un rôle central dans la conduite de projets d'action culturelle ciblant les tissus historiques. L'action communale, dans ce domaine de l'action culturelle au sein des médinas, se limite parfois à l'appui financier et à l'appui apporté aux associations locales qui s'affirment de plus en plus comme acteurs privilégiés dans la conduite de projets culturels. Cela montre la nécessité d'impliquer, dans une approche partenariale, ces acteurs dynamiques afin de dépasser ainsi la contrainte de la faiblesse des moyens techniques et humains des communes.

Une pluralité d'acteurs et une diversité d'actions culturelle touchant les médinas qui méritent d'être coordonnées dans une stratégie globale de promotion culturelle des médinas.



La société civile, un potentiel considérable à mettre à profit dans l'animation culturelle dans les médinas.



3.5. Acteurs institutionnels impliqués dans l'animation socioculturelle au Maroc

Les institutions gouvernementales et décentralisées

Acteur	Missions	Activités liées à l'animation
Région	• Assurer le développement économique et culturel de son territoire • Valoriser le patrimoine historique et la culture locale • Créer des équipements culturels • Organiser des manifestations culturelles	• Des projets et des actions culturelles touchant le patrimoine • Des projets initiés en partenariat avec les communes ou groupement de communes • Des projets initiés par les associations
Communes	• Valoriser le patrimoine historique et la culture locale • Créer des équipements culturels • Organiser des manifestations culturelles	• Des projets d'action culturelle au sein des médinas • Des projets initiés par les associations
Ministère du Tourisme	Faire connaître les monuments historiques et les sites archéologiques, ainsi que les productions de l'artisanat et leur place dans notre vie et dans notre histoire.	
Ministère de l'Artisanat source: www.artisanat.gov.ma	• Promouvoir et préserver l'artisanat local • Contribuer à son rayonnement à l'échelle nationale et internationale Le Ministère est doté d'une structure « la maison de l'Artisan » dont le rôle est de promouvoir l'artisanat à l'échelle nationale et internationale.	Organisation de foires et de salons au niveau national et régional autour de l'artisanat pour la promotion des produits locaux



Acteur	Missions	Activités liées à l'animation
Ministère de la Culture source : www.minculture.ma	• Faire connaître la culture marocaine et son originalité. • Encourager les auteurs et les associations culturelles dynamiques, la publication de revues, la conservation du patrimoine et la création de nouveaux musées. • Inciter la population à se cultiver grâce à ses propres bibliothèques ou à celles qui dépendent des collectivités locales, aux conservatoires de musique et aux écoles d'arts plastiques • Encourager les productions artistiques en organisant des représentations données par des troupes nationales. Le Ministère est doté d'un institut des arts dramatiques et de l'animation culturelle qui **forme des spécialistes en animation culturelle.**	• Les semaines culturelles marocaines à l'étranger. • L'organisation d'expositions, de conférences et de colloques. • Le fonctionnement de certains instituts d'art. Le Ministère de la Culture finance les activités à travers : • Subventions allouées aux établissements de formation et aux établissements publics sous tutelle du Ministère de la Culture. • Financement de projets d'action culturelle portés par les associations.
Ministère de la Jeunesse et des Sports	• Organiser des activités pour les jeunes afin d'assurer leur épanouissement. • Encourager les associations et les amicales à vocations éducative et culturelle. • Intervenir en organisant des campagnes culturelles sous forme de semaines régionales, de veillées, de concours, de rencontres et de stages.	• Les maisons des jeunes et leurs nombreuses activités. • Les colonies de vacances • Le théâtre amateur
La fondation Nationale des Musées du Maroc (FNM) source : www.fnm.ma	• Préserver le patrimoine muséal en : – Inventoriant le patrimoine existant et en le conservant – Enrichissant les collections • Exposer et promouvoir le patrimoine muséal en : – Remettant à niveau les musées existants et en en créant de nouveaux – Organisant des expositions temporaires au Maroc et à l'étranger – Encourageant le public à visiter les musées – Promouvant le patrimoine marocain à l'étranger à travers la coopération internationale	L'animation autour des musées sur différentes thématiques avec des financements propres ou en collaboration avec d'autres partenaires.



Les institutions non-gouvernementales

Acteur	Missions	Actions et projets
Les associations	Elles sont des acteurs importants dans l'action culturelle au sein des médinas. On distingue les associations culturelles et artistiques intéressées par le patrimoine historique, les associations professionnelles des artisans et commerçants au sein de la médina et les associations de quartiers.	Elles interviennent dans la plupart des domaines : Spectacle vivant, patrimoine, lecture publique, cinéma, animation, organisation d'événements, actions d'embellissement des quartiers, des rues, expositions, etc.
L'UNESCO	On cite particulièrement l'UNESCO qui a pour mission de faire appliquer les conventions portant sur la promotion de la culture et la préservation du patrimoine historique. 1972 : Convention pour la Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel. 2003 : Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel.	Elle a mis en place un certain nombre de programmes visant à faire appliquer ces conventions. Elle soutient l'organisation d'une manifestation reconnue comme patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Dans ce cas, des financements spéciaux sont prévus afin de sauvegarder ce patrimoine et le valoriser.
Les fondations	Elles dépendent de grandes entreprises nationales. Elles œuvrent dans la promotion d'actions sociales et culturelles, notamment dans les tissus historiques, par le financement de projets portés par la société civile ou par la réalisation d'actions culturelles.	Leurs actions peuvent prendre plusieurs formes, telles que l'organisation d'exposition, le sponsoring de manifestations culturelles et artistiques, l'organisation de manifestations scientifiques, etc.

3.6. Des festivals de vocation internationale associés au patrimoine

S'il existe des actions visibles et récurrentes associées au patrimoine historique au Maroc, ce sont bien entendu les manifestations culturelles organisées dans différentes villes du Royaume. Ces manifestations, initiées dans les années 90, gagnent aujourd'hui une grande notoriété à l'échelle nationale et internationale, comme le festival de Fès des musiques sacrées du monde ou celui de festival Gnaoua d'Essaouira.

Le Ministère de la Culture, dans sa volonté de promouvoir l'action culturelle au sein des médinas, a contribué au financement et à l'organisation d'un ensemble de manifestations culturelles, dénommées festivals « arts et patrimoine », touchant le patrimoine matériel et immatériel (cf image ci-contre).

À ces festivals organisés par le Ministère de la Culture s'ajoutent d'autres événements culturels initiés par les communes urbaines.

Ces festivals de grande importante culturelle participent certes au rayonnement culturel des médinas, mais ils doivent toutefois être conçus dans le cadre d'une stratégie globale visant une meilleure attractivité territoriale de ces tissus historiques et incluant des activités culturelles diversifiées, permanentes et ciblant les populations locales.



- Festival International du Théâtre Jeune Public, Taza
- Festival National du Zajal, Benslimane
- Festival des Rwaiss, Dchira, Province d'Inzegane Aït Melloul
- Festival des Cultures Oasiennes, Figuig
- Festival International du Luth, Tétouan
- Rencontre Sijilmassa du Malhoun, Rissani, Arfoud à Er-Rachidia
- Festival la Daqqa et Rythmes, Taroudant
- Festival National du Théâtre, Meknès
- Festival National des Arts d'El Heyt, Sidi Slimane
- Festival National des Arts d'El Aita El Jabalia, Taounate
- Festival des Andalousies, Chefchaouen
- Festival de la musique Gharnatie, Oujda
- Festival National d'Ahwach, Ouarzazate
- Festival de Volubilis des musique traditionelles du monde, Volubilis
- Festival été des Oudaias, Rabat
- Festival National de l'Art de l'Aita, Safi
- Festival des Arts populaire de l'Oriental, Berkane
- Festival National d'Ahidous, Ain Leuh
- Festival Abidat Rma, Khouribga, Oued Zem, Abi Al Jaad, Boujniba
- Festival des Arts de la Rue, Fès
- Festival Régional de Tarab Al Ala, Rabat

3.7. Les médinas membres du REMAM : Un potentiel considérable à mettre en valeur

Le REMAM connaît la participation d'une quinzaine de médinas, parmi les plus connues au Maroc, qui recèlent un patrimoine matériel et immatériel exceptionnel dont une partie est déjà classé en tant que patrimoine universel. Ces trésors culturels exceptionnels peuvent faire l'objet d'actions culturelles visant leur mise en valeur et, par là même, le renforcement de l'attractivité de ces médinas.

Atouts patrimoniaux et culturels		Rabat	Fès	Safi	Marrakech	Tétouan	Essaouira	Salé	Tiznit	Chefchaouen	Meknès
Monuments historiques			X								
Medersas			X		X			X			
Artisanat	Tapis traditionnels	X									
	Poterie			X							
	Thuya						X				
	Cires							X			
	Argenterie								X		
	Artisanat en général	X	X	X			X	X			X
Musique	Traditionnelle	X									
	Andalouse					X				X	
Arts populaires					X		X		X		X
Gastronomie			X		X					X	
Épices			X								

3.8. L'action culturelle des médinas membres : Des initiatives à renforcer et promouvoir

L'intérêt des villes membres pour l'animation culturelle associée au patrimoine reste encore à ses débuts et se limite le plus souvent à des actions d'appui financier apporté aux associations locales pour la conduite d'actions culturelles ou l'organisation de manifestations culturelles.

Toutefois on peut noter comment certaines villes membres se sont très bien inscrites dans une stratégie d'animation culturelle au sein des médinas.

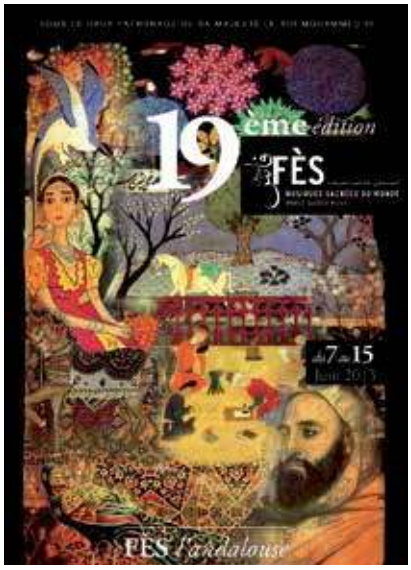


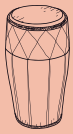
Des initiatives communales prometteuses à Chefchaouen et Tiznit

C'est le cas des villes de Chefchaouen, de Tétouan et Tiznit qui multiplient les festivals et les actions culturelles au sein de leur médina, ce qui a largement contribué au renforcement de leur attractivité culturelle.

L'exemple le plus éloquent est celui de Chefchaouen qui, grâce à une panoplie d'actions culturelle, est parvenue à améliorer l'attractivité de sa médina et à se hisser parmi les destinations touristiques les plus prisées à l'échelle nationale.





Médinas	Principales actions d'animation culturelle
Rabat	 Festival Malhoun
Fès	 Festival des musiques sacrées
Sefrou	 Festival des cerises
Marrakech	 Festival des arts populaires
Tétouan	 Festival de la musique andalouse
Essaouira	 Festival Gnaoua
Salé	 Festival des cires
Tiznit	 Festival de l'argenterie
	 Festival Imaachar

Quelle animation socioculturelle pour les médinas marocaines ?

4



4.1. L'impact de l'animation socioculturelle sur les médinas : Un effet levier sur le patrimoine

D'une manière générale, les retombées directes de l'investissement culturel sont liées aux flux touristiques. En effet, les touristes sont attirés par la présence des sites patrimoniaux ainsi que par les événements culturels, créant ainsi une double dynamique.

De ce fait, promouvoir l'image de la médina en tant que site patrimonial et assurer son attractivité culturelle sont des enjeux importants pour le développement local des communes concernées.

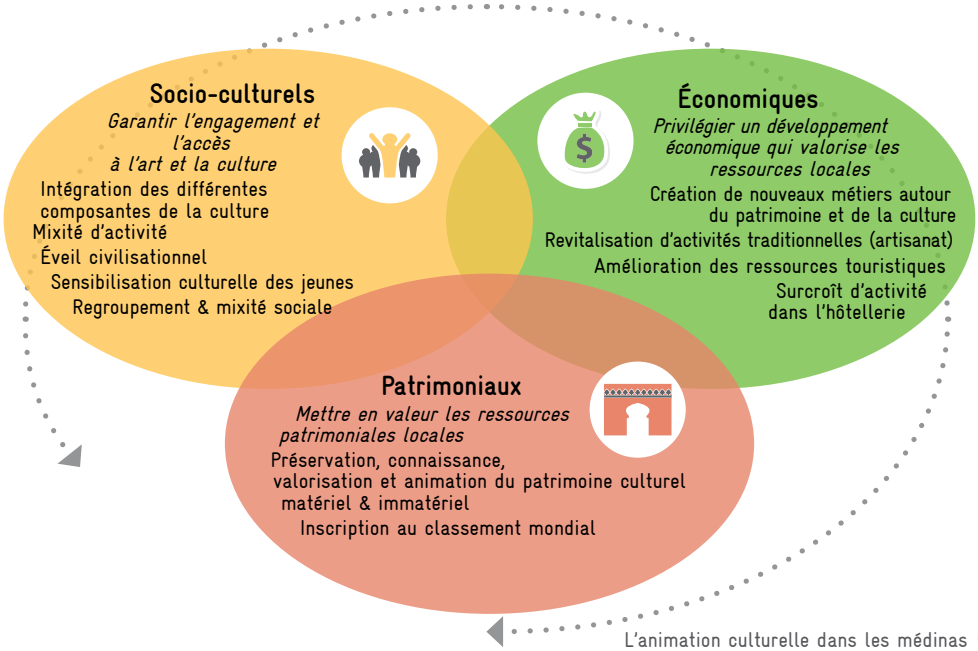


La culture un créneau d'investissement prometteur

Ces dernières années, des grandes villes dans le monde se sont lancées dans une offre culturelle orientée principalement vers le patrimoine et les tissus anciens. De même, certaines petites villes ont visé également un rayonnement local.

Chefchaouen, Tiznit, Essaouira sont trois villes membres du réseau REMAM qui ont su, au fil des années, renforcer leur attractivité et attirer une large communauté de visiteurs locaux et nationaux, malgré les moyens modestes dont elles disposent, et ceci en grande partie grâce à leurs somptueuses médinas restaurées et culturellement dynamiques. Ces communes ont réussit à cristalliser leurs potentialités et à se hisser au rang des cités les plus prisées du Maroc en adoptant des politiques culturelles efficaces au sein de leurs médinas.

4.2. L'animation culturelle au sein des médinas : Des enjeux patrimoniaux, sociaux et économiques



ENJEUX PATRIMONIAUX

Il est clair que l'animation culturelle au sein des médinas a pour enjeu la dynamisation du patrimoine.

L'Unesco, à travers le décernement du statut de patrimoine mondial de l'humanité, offre un soutien considérable aux biens inscrits et aide à leur développement. La preuve en est que les médinas de Chefchaouen, de Fès et d'Essaouira ont vécu un développement économique important qui découle de leur inscription comme patrimoine mondial. En effet, les critères de l'Unesco déterminant l'appartenance au Patrimoine Mondial de l'Humanité constituent également de bons axes de développement pour la valorisation du patrimoine culturel par l'organisation d'événements.

Au Maroc, le Dahir du 21 juillet 1945 introduit « la protection des centres anciens et médinas dans leur ensemble » ainsi que « le classement des monuments naturels, des sites à caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque. Cet ensemble juridique mettait le Maroc colonial à l'avant-garde des politiques culturelles, alors que l'Unesco elle-même ne devait introduire la notion de protection des sites naturels dans la Convention du Patrimoine mondial qu'en 1972. »

Exigences et engagements relatifs à l'inscription comme patrimoine mondial :

- Mise en œuvre de logiques de développement économique centrées sur le tourisme et la « mise en valeur » des médinas et de leurs bâtiments.
- Préservation de l'authenticité et de l'intégrité culturelle des anciennes médinas.

ENJEUX ÉCONOMIQUES

L'idée que les activités culturelles ne sont pas économiquement les plus rentables est souvent répandue car la création de valeur est difficile à chiffrer. Cela dit, nul ne peut nier que la préservation et la valorisation du patrimoine contribuent avec force au renforcement de l'attractivité de nos médinas sur les plans touristique et culturel. Ce sont là des atouts majeurs pour les communes en crise mais riches, bien souvent, d'un patrimoine considérable qui devient vecteur de développement local.

Enfin, se poser la question de savoir si, du point de vue purement comptable, la culture est oui ou non rentable et ainsi de la voir comme une charge pour le contribuable, de même que justifier la subvention publique par l'étude d'impact et la présenter comme un investissement « revient à renoncer à l'idée que la politique culturelle ne doit pas rapporter d'argent mais éduquer et enrichir le vécu des citoyens ». Par ailleurs, en réduisant l'investissement culturel à sa dimension financière, les autorités locales prennent le risque de faire des choix rentables et donc grand public au détriment des cultures minoritaires auxquelles le développement local est destiné.

La création de revenus doit aller de paire avec une bonne gestion du patrimoine et son inscription dans une logique de développement durable, il convient donc :

- D'éviter le tourisme de masse destructeur du patrimoine.
- De gérer le flux de fréquentation des visiteurs et des participants aux activités proposées.

ENJEUX SOCIAUX

Les manifestations culturelles sont sources de bien être social et améliorent la qualité de vie.

Depuis les années 1990-2000, le Maroc a opéré le changement de « la culture pour tous » vers « la culture pour chacun » ce qui fait que la société civile s'est impliquée dans l'offre culturelle pour répondre aux attentes du public. « C'est pourquoi le développement local est le terrain d'expression favori de la culture pour chacun et c'est ce cadre du développement local qui est à l'origine du succès des festivals, théâtres locaux ou villes d'artistes… ».

Néanmoins, une analyse du secteur culturel marocain menée en 2012 a montré que l'offre culturelle était concentrée autour des grandes agglomérations : Casablanca, Rabat, Tanger, Marrakech Fès et Agadir. Ainsi, le Ministère de la Culture a développé deux stratégies pour l'horizon 2020 : « Patrimoine 2020 » et « Maroc culturel 2020 ». Elles ont pour objectifs la promotion de l'identité nationale dans un cadre globalisé, le soutien à la production et à la commercialisation de la culture et des arts dans les domaines du livre, du théâtre, des arts graphiques et de l'animation culturelle, la poursuite des travaux d'inventaire et de valorisation du patrimoine national matériel et immatériel, ainsi que le développement des activités artistiques et culturelles rentables et pourvoyeuses d'emplois.

Les stratégies de développement des médinas doivent :

- Prendre en considération l'intégration des populations locales dans les décisions d'animation culturelle.
- Démocratiser l'accès à la culture à travers la mise en valeur du patrimoine.
- Promouvoir les pratiques culturelles de tous en mettant à disposition des équipements à cet effet.



4.3. L'animation socioculturelle : Quelques principes de base…

L'animation culturelle partie intégrante d'un projet culturel à redéfinir

L'animation socioculturelle, en tant que composante du projet culturel **doit être soutenue par des priorités** et des objectifs spécifiques et bien formulés. Les choix sont multiples, tant dans le type d'action que dans sa forme.

À calibrer en fonction des moyens disponibles

Il faut tout d'abord savoir qu'il ne s'agit pas d'une hiérarchie dans les choix ; ces derniers sont à déterminer en fonction des spécificités de la commune : potentialités, ressources, facteurs d'attractivité territoriale, contraintes, partenaires, dynamiques artistiques présentes sur le territoire, etc.

Pour des actions adaptées aux spécificités locales

L'enjeu principal est que chaque commune assure sa place, voire sa spécificité, pour ne pas contribuer à une offre uniforme et identique.

Pour des actions simples mais efficientes

Il ne faut jamais laisser penser que l'action culturelle ne se concrétise qu'à travers les équipements ou les grands événements tels que les festivals. Un projet culturel, au moins dans ses premiers pas, peut très bien s'appuyer sur des actions simples et modestes localisées dans l'espace public, dans les équipements scolaires, dans un espace web ou encore à travers les réseaux sociaux. Il peut aussi consister à faire évoluer des actions existantes. Ce qui compte le plus, c'est l'engagement et la volonté de toutes les parties concernées.

Dans les fiches qui suivent une multitude d'exemples polyvalents d'animations socioculturelles que nous avons estimées intéressantes vous sont proposés.

Ces animations n'ont pas été forcément menées par des communes au sein des tissus anciens, mais peuvent très bien être pratiquées dans les médinas marocaines. Les villes intéressées doivent les adapter au contexte local et les appliquer de la meilleure manière de façon à les développer et assurer l'attractivité de leur médina.

01 Bien connaître les spécificités culturelles de chaque ville.

Connaitre et étudier les opportunités culturelles et patrimoniales de la ville pour une meilleure adaptation des projets culturels. 02

03 Recourir à des états des lieux exhaustifs.

Privilégier les approches où l'on intègre la collecte des données orientées vers le potentiel culturel qui recensent les éléments du patrimoine matériel et immatériel ainsi que les besoins et les attentes de la communauté locale. 04

4.4. Chefchaouen : Une grande présence internationale avec des budgets limités

La Commune Urbaine de Chefchaouen fait partie des 1ères collectivités territoriales à avoir fait de la politique culturelle un levier pour le développement durable et équitable.

La « cité bleue » a enchaîné depuis 2009, avec des moyens très modestes, de nombreuses actions socioculturelles simples mais très efficaces, ce qui a impacté positivement sa médina en la rendant plus attractive.

Chefchaouen en chiffres

- Nombre de manifestations culturelles par an : plus de 100
- Associations culturelles et artistiques actives : 119
- Budget investi en faveur des actions culturelles : 1,36% du budget de fonctionnement
- Nombre de touristes par an : entre 71 000 et 95 000

Un tel succès ne s'est réalisé qu'avec la forte implication du Conseil communal, porteur d'une vision claire pour l'animation culturelle de la ville et la participation active de la société civile.

D'après M. Mesbah, élu municipal et membre du REMAM

Notre stratégie s'est basée essentiellement sur la mobilisation des associations et l'exploitation des ressources et des compétences locales. Pour ce faire, la commune :

- A créé la maison des associations.
- A organisé des formations et des échanges de visites (Maroc et étranger : France, Espagne, Portugal et USA) au profit des membres de ces associations.
- A instauré une politique de dialogue avec les parties concernées à travers des rencontres plénières en organisant des rencontres avec les responsables ou représentant de chaque association.
- A aidé au lancement de plusieurs nouvelles initiatives culturelles.
- A aidé à la consolidation des initiatives déjà existantes.
- A créé un événement annuel appelé «Printemps de Chefchaouen», durant lequel toutes les associations sont invitées à organiser des activités, entre autres culturelles. Cet événement dure un mois au moins avec l'appui de la commune sur la base d'un programme établi à l'avance.

- Un développement économique important
- Un basculement de l'image de la ville
- Une médina inscrite au patrimoine mondial de l'humanité
- Un surcroît de l'activité touristique
- Une forte dynamique associative
- Augmentation du nombre des partenaires nationaux et internationaux

C H E F C H A O U E N



« L' AOUACHER » UNE ACTION TRÈS SIMPLE MAIS QUI RAPPORTE BEAUCOUP...

Action menée au profit de : La commune de Chefchaouen

Partenaires locaux : Les associations de quartiers

Année : Depuis 2010

Descriptif :

Chaque printemps, soutenues par la commune, les associations de quartiers mobilisent les habitants de la médina pour embellir les murs et les portes de la médina et la rendre plus belle et attractive. Le festival dure un mois et inclut diverses activités.

Objectifs et enjeux :

- Valoriser l'image de la « médina » auprès de ses visiteurs.
- Assurer la préservation du patrimoine matériel (préservation du patrimoine architectural) et immatériel de la ville (instaurer l'esprit communautaire).
- Renforcer l'identité locale et valoriser l'idée d'une communauté solidaire (Twiza).
- Rapprocher les habitants de son conseil communal.

Démarche et déroulement :

- Cette opération de chaulage s'inscrit dans le cadre d'un grand festival du printemps qui inclut d'autres activités sociales et culturelles permettant de promouvoir l'image de la ville. La démarche consiste à identifier des associations locales volontaires qui vont jouer le rôle de relais entre le Conseil et les habitants. Ces associations ont pour mission de sensibiliser et d'encadrer les habitants.
- La commune apporte un appui technique et logistique par la fourniture du matériel nécessaire avec un rôle stratégique de communication et d'information au niveau local et national.

C H E F C H A O U E N

Le choix de la couleur bleue permet de renforcer l'identité visuelle de la ville et du festival.

Le concept novateur : Impliquer les habitants eux-mêmes dans cette dynamique d'entretien et de mise en valeur de la médina, ce qui induit moins de ressources humaines et financières à mobiliser.

Perpétuer une tradition locale dans une nouvelle dynamique mobilisatrice des forces vives locales.







SOUK BELDI : LA CULTURE À TRAVERS L'ÉCONOMIE...



Action menée au profit de : La commune de Chefchaouen

Année : Depuis 2011

Partenaires locaux : Ministère de la Culture.

Partenaire international : Députation de Grenade

Descriptif :

Création d'un nouvel espace de commercialisation et d'exposition dédié exclusivement aux produits des terroirs provenant des différentes coopératives agroalimentaires de la province.

Objectif et enjeux :

- Favoriser la conservation et la valorisation des patrimoines culturels et naturels des territoires du Nord du Maroc afin de renforcer l'image et l'attractivité de la région.
- Favoriser le développement de nouvelles activités économiques.
- Revitaliser les activités traditionnelles

Démarche :

La création de ce «Souk beldi» s'inscrit dans le cadre du plan d'action «Diète méditerranéenne» dans lequel Chefchaouen a été reconnue par l'UNESCO comme «communauté emblématique» et reconnue également comme patrimoine culturel immatériel de l'Humanité. Ce souk auquel participent des associations et des coopératives agricoles locales est organisé régulièrement au cœur de l'ancienne médina ce qui permet de renforcer davantage son attractivité.

Parmi les résultats novateurs de cette action figure la promotion du lien entre les jeunes générations et leur patrimoine gastronomique local.

Le souk est organisé au cœur d'une place publique dans le cadre d'une structure ouverte ce qui accroît sa visibilité et son accessibilité.

FESTIVAL « PRINTEMPS DE CHEFCHAOUEN » : LA DIVERSITÉ DANS L'UNITÉ...

Action menée au profit de : La commune de Chefchaouen

Année : 2009 à 2014

Organisateurs : Associations locales de Chefchaouen

Descriptif :

Les associations, en collaboration avec la Commune Urbaine de Chefchaouen, organisent chaque année un festival, qui dure au moins un mois, regroupant plusieurs activités telles que des tournois, des pièces de théâtre, des ateliers de peinture, des campagnes de sensibilisation, des expositions, des activités sociales, des tables rondes, des rencontres et des forums, des compétitions, de plantations de fleurs et des sorties environnementales, entre autres.

Objectifs et enjeux :

- Redynamiser l'action associative,
- Rapprocher les habitants,
- Revitaliser la médina,
- Découvrir les talents et les compétences locales,
- Sensibiliser la population à l'importance du respect du patrimoine et de l'environnement,
- Promouvoir le tourisme culturel.

Approche et déroulement :

Le point fort de ce festival est de mettre en synergie les différentes actions associatives dans le cadre d'un thème fédérateur, ce qui donne plus de visibilité à leurs actions qui étaient auparavant dispersées dans le temps et dans l'espace.

L'autre originalité est le fait que les différentes activités sont très bien réparties sur le plan spatial avec une focalisation sur le tissu médinal.





RENCONTRE NATIONALE DE L'ART DE LA CARICATURE : TOUT PEUT FAIRE L'OBJET D'UNE ACTION CULTURELLE...

Action menée au profit de : La commune de Chefchaouen

Année : Depuis 2009

Lieu de célébration : Théâtre de la Kasbah

Partenaires/organisateurs :

- Association Espaces Plastiques,
- Délégation de la Culture.

Descriptif :

Chaque année l'Association Espaces Plastiques, avec la collaboration de la commune, invite des caricaturistes professionnels et amateurs pour l'organisation d'expositions originales et toujours plus surprenantes, montrant l'évolution du monde de la caricature. En marge de la rencontre, sont organisées des activités parallèles sous formes de tables rondes, d'expositions, de sorties et d'activités ludiques...

Objectifs et enjeux :

- L'éveil de la sensibilité artistique et expressive,
- Le développement d'une sensibilité au sens de l'esthétique et de la critique.







T I Z N I T



4.5. Tiznit : Une ville qui a su cristalliser ses potentialités locales

Tiznit, la commune qui a adapté une stratégie culturelle capable de valoriser les potentialités et les ressources locales, a su tirer profit du cadre juridique favorable à l'animation culturelle comme moyen pour raviver « la vie dans la médina » et impulser un véritable processus d'attractivité de son tissu ancien.

- Une dynamique associative remarquable,
- Un patrimoine matériel et immatériel local reconnu,
- Une promotion de l'image de la ville sur le plan national,
- L'obtention d'un statut mondial : la capitale mondiale du tourisme solidaire,
- Un surcroît de l'activité touristique.

FESTIVAL TIMIZART D'ARGENT : UN PUR EXPLOIT DES POTENTIALITÉS LOCALES AU PROFIT DE LA CULTURE...

Action menée au profit de : La Commune de Tiznit

Organisateurs : Association Timizart d'argent

Collaborateurs :

Le festival est organisé par l'association de Timizart dans le cadre d'une approche collaborative impliquant la commune, la Chambre de l'artisanat, le conseil provincial de Tiznit et la Maison de l'Artisan.

Lieu :

Place Méchouar, au cœur de l'ancienne médina, où se trouvent la majorité des kissariats d'Orfèvrerie.

Descriptif :

Sous le thème : « Orfèvrerie argentée : identité, créativité et développement », Tiznit abrite chaque année le festival d'argent avec un programme riche et varié qui propose une exposition des produits artisanaux locaux, des soirées musicales, des défilés de mode, des spectacles de fantasia et une cérémonie de mariage dans la pure tradition de Tiznit. Il comprend, entre autres choses, une exposition

d'argent à ciel ouvert qui regroupe des stands d'exposition et des ateliers d'artisanat qui font découvrir les divers métiers de l'orfèvrerie d'argent (gravure, ciselure, filigrane, émail cloisonné, moulage, etc...). Le festival prévoit aussi des conférences académiques portant débat sur l'argenterie.
En terme de communication, les organisateurs ont amélioré et intensifié leur stratégie, tant au niveau local qu'international. Le résultat est la forte augmentation du nombre des visiteurs depuis le lancement de ce festival.



Objectifs et enjeux :

- Valoriser l'artisanat local et mettre en valeur l'identité locale,
- Promouvoir le tourisme culturel de Tiznit,
- Contribuer au développement économique,
- Améliorer l'industrie des produits traditionnels.

Des idées novatrices... Chaque année, les organisateurs proposent des idées novatrices comme par exemple un tour touristique à vélo afin de faire découvrir la ville et la médina.

En marge de ce festival, de grands concerts sont organisés pour le grand public, ce qui permet d'attirer une foule considérable au sein de la médina, impulsant une dynamique économique dans ce tissu historique.

LES MOUSSEMS DE TIZNIT : L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE CONTINUE DANS LE CADRE DES CÉLÉBRATIONS RELIGIEUSES...

Action menée au profit de : La Commune de Tiznit

Organisateurs : Commue de Tiznit en collaboration avec les habitants

Descriptif :

Il s'agit d'une manifestation périodique qui a lieu en plein air sous forme de foire ou kermesse. Durant cette célébration religieuse, des marchands de bétail et de grain s'installent, des amateurs de chants, de danse et de fantasia se produisent.
La commune de Tiznit organise 17 Moussems par an (Eddarkaouiyine, Sidi Regragui, Sidi Wagag, Sidi Bousadakat, Lalla Tiaaza, Ahmed El Hiba, Tingdicht, Tagouramt, Sidi Abdeljabbar, Sidi Mohamed Ben Abdellah, Sidi Abderrahman, Moulainine, Sidi Ahmed Ou Moussa, Sidi Ifni, Agarssif, Izerbi, Sidi Ouarzeg, Sidi H'ssaine).



Objectifs et enjeux :

- Favoriser le développement de nouvelles activités économiques,
- Revitaliser les activités traditionnelles,
- Promouvoir l'art et la culture,
- Instaurer la mixité sociale,
- Promouvoir le tourisme culturel,
- Valoriser l'idée de société locale.

T I Z N I T

LE FESTIVAL CARNAVAL IMMAACHAR : UN SPECTACLE FESTIF DE DÉGUISEMENT

Action menée au profit de : La Commune de Tiznit

Organisateurs :

- L'association d'Ismon pour les œuvres sociales et culturelles et la préservation du patrimoine,
- La Commune de Tiznit en collaboration avec l'Institut de la Culture Amazigh et la société civile locale.

Année : Depuis 2008

Descriptif :

Il s'agit d'une sorte de carnaval populaire qui célèbre une tradition locale ancienne présentant des spectacles de déguisement auxquels participent les jeunes de Tiznit.
Le Carnaval est organisé sous forme de festival comportant un programme diversifié de manifestations artistiques, des soirées musicales avec des troupes d'arts populaires.
Le festival se déroule dans une ambiance nocturne festive et ludique qui séduit le public local et national, surtout les jeunes et les enfants. À noter également la présence d'ateliers de contes populaires en langue Amazigh au profit des jeunes générations, renforçant leur connaissance et leur attachement identitaire à la culture locale.

Objectifs et enjeux :

- Favoriser le développement de nouvelles activités économiques,
- Revitaliser les activités traditionnelles,
- Promouvoir l'art et la culture,
- Instaurer la mixité sociale,
- Promouvoir le tourisme culturel,
- Valoriser l'idée de société locale.

Des activités novatrices pour la promotion du patrimoine immatériel de la ville... Parmi les activités organisées dans le cadre de ce festival, on trouve des ateliers de formation liés au spectacle Imaachar (fabrication de masques, de vêtements...) ainsi que des ateliers de contes populaires amazighs accompagnées par l'écriture du Tifinagh.

Sur le plan spatial, le festival touche les différents centres socioculturels et les espaces publics de la médina ce qui permet d'assurer une animation culturelle touchant tous les quartiers du tissu historique.







4.6. La médina de Tunis : Un tissu ancien qui ne cesse de bouger…

Vers fin 2009, un programme d'animation culturelle et touristique de la médina de Tunis a été mis en place par la commune urbaine, en collaboration avec le Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine et celui du Commerce et de l'Artisanat.

- Un développement économique important,
- Un basculement de l'image de la ville,
- Inscription au patrimoine mondial de l'humanité,
- Un surcroît de l'activité touristique,
- Augmentation du nombre des partenaires nationaux et internationaux.

Ce programme comprend des spectacles de musique (Kharja, groupe de Jazz, takht, solistes et boutbila), des expositions d'arts plastiques, des visites guidées et des repas de souhour (à base de mets traditionnels) servis autour des prestigieux palais et demeures de la médina.

INTERFÉRENCE : LA MÉDINA DE TUNIS VIVRA SOUS LES LUMIÈRES : « BOOM » À ZÉRO BUDGET…

Action menée au profit de : La commune de Tunis

Année : 2016

Organisateurs :

Aymen Gharbi, membre de l'Institut national du patrimoine, en collaboration avec l'allemande Bettina Pelz, spécialiste en art dans l'espace public, des artistes bénévoles et une multitude d'associations et d'institutions locales.

T U N I S

Descriptif :

Ce festival de lumières, à zéro budget, a métamorphosé l'ancienne médina de Tunis en s'ouvrant sur des artistes internationaux connus. On y propose un programme varié de conférences, workshops, expositions et ateliers qui s'articulent autour de l'art et du patrimoine. Le festival réunit des artistes internationaux qui présentent et exposent leurs œuvres en relation avec le patrimoine local ce qui attire une foule considérable de passionnés et de curieux, de Tunisie et de l'étranger.
Les sites qui ont accueilli les expositions étaient centrés dans et autour de la médina de Tunis.

Objectifs et enjeux :

- Faire découvrir le patrimoine, son histoire, ses singularités architecturales et esthétiques, son identité ou ses identités,
- Mettre en valeur les monuments de la médina,
- Promouvoir l'art et la culture,
- Mettre en avant l'impact des événements artistiques sur le patrimoine et le tissu ancien (à travers les workshops et les conférences),
- Mettre en valeur et dynamiser d'une façon artistique le tissu ancien,
- Réunir un maximum de personnes, tous âges confondus : Habitants de la médina de Tunis, passionnés d'art, étudiants, professionnels...





Aymen Gharbi, membre de l'Institut national du patrimoine

« La naissance du projet a eu lieu après plusieurs expérimentations avec le Goethe Institute en Allemagne. La qualité de la lumière de la médina, les ruelles étroites... Tous les éléments étaient réunis afin de pouvoir créer quelque chose de neuf d'un point de vue artistique, tant sur le plan national que sur le plan international »



T U N I S

L'originalité de ce festival repose sur le concept de bénévolat des artistes et des organisateurs, avec comme concept Zéro Budget. Une centaine de bénévoles ont veillé au bon déroulement de ce festival et assuré des visites guidées aux amateurs d'art. Ceci montre que le financement n'est pas toujours une condition majeure. L'autre originalité consiste en l'interaction avec le public et avec le patrimoine local considéré comme le support et la finalité de l'ensemble des activités organisées.

Les œuvres d'art ont été installées dans les rues de la médina. La lumière a été utilisée par les artistes comme matériau d'art pour mettre en valeur la médina, ses monuments et ses espaces publics. Des spectacles de lumières, des sorties nocturnes et des visites guidées sont proposés pour découvrir autrement la médina.



B R U G E S



4.7. La commune de Bruges : Des actions locales, un rayonnement international

De nombreuses manifestations culturelles ont lieu tous les ans à Bruges, dans une atmosphère chaleureuse et conviviale. Son animation culturelle dans le secteur du patrimoine et la valorisation de ses savoir-faire locaux lui a valu le titre de capitale européenne de la culture en 2002.

- Un développement économique important à travers la valorisation des savoirs locaux (dentelle, chocolat),
- Un surcroît de l'activité touristique : Bruges est la ville la plus visitée de Belgique,
- Le centre historique de la ville de Bruges est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2000,
- Une valorisation de l'image de la ville,
- Une diffusion des traditions et de la culture de la ville à travers le monde entier.

ICE MAGIC, LE PLUS GRAND MUSÉE DE GLACE AU CŒUR DU TISSU HISTORIQUE

Action menée au profit de : La commune de Bruges

Année : Depuis 1999

Organisateurs : La commune de Bruges en collaboration avec des artistes volontaires.

Descriptif :

Ice Magic est un festival de sculpture sur glace qui se tient en hiver. Il rassemble des artistes venant des quatre coins du monde qui transforment des centaines de blocs de glace en décors féériques. Ayant pour matière première la la glace, il ne nécessite pas de financement onéreux, mais cela ne l'empêche pas de participer effectivement à l'animation de la commune. Ce festival dessine

de nouvelles ambiances dans les centres historiques et permet d'apprécier le patrimoine et de lui donner une dynamique nouvelle.

Objectifs et enjeux :

Valoriser la commune et son patrimoine local, redynamiser le tourisme local.

Le festival de sculptures de glace à Bruges est unique et se classe premier au monde en nombre de visiteurs parmi les événements artistiques grand public. Les sculptures sont réalisées par des artistes reconnus qui attirent des foules considérables. L'originalité du festival consiste à organiser des expositions et des animations au cœur du centre historique de Bruges permettant de mettre en scène les monuments historiques et d'en faire un arrière-plan des différentes sculptures.

Une patinoire est proposée pour le grand public devant le plus grand monument de la ville.,







C A S A B L A N C A



4.8. Casablanca : Une forte mobilisation associative autour du patrimoine local

L'intérêt de Casablanca pour le patrimoine est récent. Il a été rendu possible grâce au dynamisme des associations locales qui œuvrent à la préservation et la revalorisation du patrimoine, tant médinal que colonial. C'est grâce à ces associations, notamment celle de Casamémoire, que le patrimoine casablancais a été connu, reconnu et revalorisé, tant au niveau national qu'international. C'est ainsi que la ville a été proposée pour être classée au patrimoine mondial de l'Unesco.

- Un patrimoine reconnu et mis en valeur sur le plan national,
- Il est en cours de classement comme patrimoine mondial,
- Un impact positif sur l'attractivité de la médina,
- Un nombre considérable de touristes nationaux et internationaux.

Plusieurs actions et activités sont organisées par la ville et les différentes associations locales pour mettre en valeur ce patrimoine, notamment dans le cadre des journées nationales du Patrimoine.

La commune de Casablanca en chiffres

- Nombre d'habitants : plus de 4 millions,
- Nombre de manifestations culturelles par an : une quarantaine,
- Associations culturelles et artistiques actives : plus d'une centaine,
- Nombre de touristes : 150 000 visiteurs par an.

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE DE CASABLANCA : UN PROGRAMME DIVERSIFIÉ D'ANIMATION ET DE SENSIBILISATION

Action menée au profit de : La commune de Casablanca

Année : Depuis 1995

Organisateurs : Association Casamémoire avec la participation de la commune et d'autres associations.

Descriptif :

Chaque année à l'occasion de la journée internationale des monuments et des site, l'association Casamémoire organise les journées de patrimoine de Casablanca en proposant une panoplie d'activités ludiques, artistiques et culturelles dans le but de faire connaître ce patrimoine et contribuer à son rayonnement à l'échelle nationale et internationale. On y propose également des sorties guidées, des conférences faites par des chercheurs, des expositions, etc.
On souligne aussi dans le cadre de ces journées, l'organisation d'activités ludiques ou pédagogiques au profit des enfants de la ville et des écoles de Casablanca incluant des projections de films, des expositions, du cirque, des jeux, des ateliers et des échanges autour du patrimoine de la ville...
Ces activités qui touchent les différents lieux historiques de la ville dont ceux du 20ème siècle, ciblent différents profils sociaux, tant des touristes étrangers que nationaux, des jeunes que des adultes.

Objectifs et enjeux :

- Faire découvrir le patrimoine de la ville,
- Participer à sa sauvegarde et sa mise en valeur,
- Promouvoir le tourisme local.

Le point fort de ces journées réside dans la diversité des activités proposées qui permettent, sous différentes formes ciblant des profils bien spécifiques, de faire connaître ce patrimoine et le mettre en valeur.

Une autre originalité consiste à former des guides animateurs volontaires qui vont assurer la visite guidée des lieux historiques. Cette action permet de mobiliser les jeunes de la ville et d'en faire de véritables vecteurs de transmission du savoir et des garants du respect du patrimoine de Casablanca.

Le financement de ces différentes activités est assuré dans le cadre du sponsoring grâce au travail de plaidoyer et de promotion réalisé par Casamémoire.

L'organisation de ces journées repose sur une forte médiatisation faite par Casamémoire qui utilise divers canaux de communication, dont les réseaux sociaux.





Quel processus pour la conduite des projets culturels au sein de la médina ?

5



5.1. Les fondements d'un projet culturel adapté et novateur au sein des médinas

La promotion de l'attractivité culturelle des anciennes médinas ne peut se concrétiser réellement sans un véritable projet culturel global et durable qui valorise les atouts patrimoniaux de la ville, mobilise l'ensemble de ses forces vives et mutualise leurs efforts et les ressources, dans le cadre d'une approche inclusive et participative.

L'élaboration d'un tel projet doit reposer sur un ensemble de fondements sans lesquels il aura peu de chance de se réaliser et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés :

1. **Pérennité :** Il s'agit de concevoir un projet culturel durable qui s'étende dans la durée. Un projet qui échappe à la vocation saisonnière qui caractérise beaucoup d'activités culturelles organisées certaines communes au Maroc. Pour cela un ensemble de dispositifs permanents de suivi, d'évaluation et de communication doivent être mis en place.

2. **Globalité :** Ce projet culturel doit être pensé dans le cadre d'une approche territoriale globale qui inscrive la promotion culturelle des médinas à l'échelle de toute la ville, voire à l'échelle de toute la région, permettant d'assurer une plus grande ouverture de ces tissus historiques sur leur environnement extérieur. De même, la mise en place de ce projet ne peut être limitée uniquement à des secteurs bien précis des médinas, mais devrait englober ses différents quartiers afin de maximiser son impact culturel et économique sur toute l'étendue du tissu historique.

3. **Responsabilité :** Le projet culturel, comme tout projet de développement, ne peut réussir sans une véritable volonté politique locale qui va le porter, le défendre et lui assurer toutes les conditions de sa réalisation. Un projet de développement culturel d'une telle envergure qui met en relation les élus avec les habitants et leur patrimoine ne peut alors être confié et être porté uniquement par des structures ou des services techniques communaux.

4. **Mutualité :** La culture n'est pas l'affaire d'un seul acteur. Elle concerne tout le monde, aussi bien les acteurs institutionnels que d'autres parties prenantes. Sa promotion doit alors se faire dans le cadre d'une approche collaborative et partenariale qui permette de fédérer et d'impliquer les différentes forces vives locales, de coordonner et d'harmoniser leurs actions culturelles et de mettre en synergie leurs différentes ressources et moyens humains, logistiques et financiers.





5. Créativité / Diversité : La mise en place de ce projet culturel ne peut se traduire uniquement par l'organisation d'un grand festival qui engage des moyens et des investissements considérables. Elle peut se présenter sous forme de gammes d'activités culturelles de différentes natures, ciblant des profils sociaux distincts, touchant des thématiques diverses et n'exigeant pas systématiquement des moyens financiers considérables. Les impacts sociaux peuvent parfois en être plus importants. La recherche d'actions culturelles qui s'adaptent à la spécificité des tissus historiques et aux moyens techniques et financiers disponibles implique une plus grande créativité et un sens de l'innovation chez les concepteurs du projet.

6. Patrimonialité : Il s'agit d'inscrire la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel au cœur de tout projet culturel au sein de la médina. Celle-ci ne doit pas être considérée uniquement comme support physique des projets culturels mais aussi comme cible et finalité même de ces actions qui doivent être pensées pour redonner vie à cet espace en déclin et renforcer l'attachement symbolique de ses habitants

5.2. L'animation socioculturelle dans les médinas : Une question de volonté politique avant tout

La volonté politique et la persévérance des équipes communales revêtent une importance considérable dans la mise en place d'**un projet culturel pour les médinas**.

L'animation culture est une action collective qui requiert une volonté politique et une mobilisation locale

Malheureusement, il subsiste quelques réticences chez certains élus municipaux qui considérent la culture comme un secteur avant tout coûteux et non rentable sur le plan économique. Même si il est évident que la question du budget ne peut être écartée de la **programmation culturelle**, il existe des actions qui sont financièrement et logistiquement accessibles. Les expériences des communes de Chefchaouen et de Tiznit dans la promotion de l'**attractivité culturelle au sein des médinas** sont de parfaits exemples de réussites, en n'utilisant que les « moyens du bord » disponibles dans la commune cf. les fiches de villes (p.26 à p.40).

Une entreprise qui requiert un travail préparatoire de réflexion et de concertation

Ce chapitre vient donc mettre en lumière les avantages organisationnels de ces expériences et propose une démarche stratégique qui permet de contourner les obstacles que rencontrent les communes pour la **programmation des actions culturelles au sein des tissus anciens**.

L'organisation d'une **manifestation culturelle dans les médinas**, quelle que soit sa nature, implique des techniques, des règles et des étapes incontournables. Cependant, il faut garder à l'esprit que chaque manifestation culturelle est différente et ne peut réellement s'organiser de la même façon. Elle suit des priorités et des objectifs spécifiques. De plus, intervenir sur le **patrimoine** nécessite une réflexion particulière étant donné **son importance historique et sa fragilité**. Les choix peuvent être multiples tant en ce qui concerne le type d'action (création, diffusion, éducation), qu'en terme de champ d'intervention (lecture publique, art dramatique, arts plastiques, musique, danse, arts de la rue ou du cirque...). Les choix sont à déterminer en fonction de différents facteurs tels que : Ressources, **contraintes relatives à la vulnérabilité du site historique**, partenaires, dynamiques artistiques présentes sur le territoire...

Ces différents aspects à prendre en considération seront développés ci-après.

5.3. Les principales étapes pour la mise en place d'un projet culturel au sein des médinas

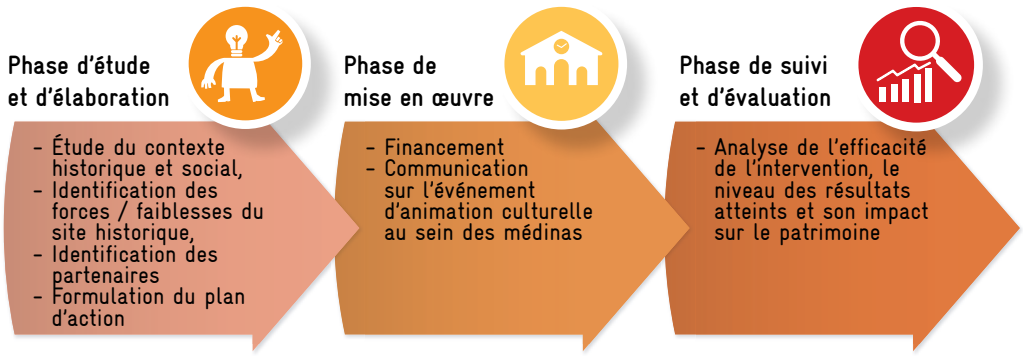
De fait, l'organisation de manifestations culturelles dans les anciennes médinas doit prendre en considération les spécificités urbanistiques, culturelles et géographiques du territoire et de sa population.

La mise en place d'animations socioculturelles se prépare plusieurs mois, voire un an, et dans le cas de biennales, deux ans en amont. C'est un travail de longue haleine, parsemé d'obstacles et l'équipe de direction des animations doit être solide.

Un plan d'action culturelle inscrit dans un projet culturel communal… L'élaboration de ce projet culturel diffère alors d'une commune à une autre. Avant de planifier tout projet culturel distinctif du patrimoine, il convient de dresser un plan d'action, définissant la stratégie à appliquer pour promouvoir le patrimoine. Les éléments suivants doivent être pris en considération dans la préparation d'un plan d'action détaillé :

- Objectifs du projet culturel,
- Définition de la stratégie de communication et public ciblé,
- Définition du planning des activités et des modalités de leur mise en œuvre,
- Liste des principales activités culturelles compatibles avec les sites historiques,
- Décomposition des activités en tâches gérables par la commune et nécessitant de petits budgets,
- Clarification des tâches et leur interdépendance,
- Estimation du jour de lancement, de la durée et de l'achèvement des activités,
- Définition des capacités existantes en terme de budget, de l'état du site historique, et des ressources locales.

Un projet culturel jalonné par trois étapes principales… Comme n'importe quel projet, le projet culturel à proposer au sein des médinas doit comprendre un ensemble d'étapes. Il doit s'inscrire dans un processus en trois temps comprenant : Une phase d'élaboration, une phase de mise en œuvre et une phase de suivi et d'évaluation. Pour promouvoir le patrimoine, il convient de définir les dispositifs les plus pertinents à mettre en œuvre. Ces derniers devront être déployés en suivant un calendrier précis et en respectant le budget global alloué.





1. La phase d'étude et d'élaboration

La phase d'étude est une phase préparatoire et stratégique du projet d'animation culturelle spécifique aux tissus anciens. Elle permet, sur la base d'un état des lieux global sur la médina et ses atouts patrimoniaux matériels et immatériels ainsi que ses spécificités et ressources culturelles, de proposer un plan d'action définissant les contours du projet culturel adapté à mettre en place pour ce tissu historique. L'enjeu principal de cette phase étant de mettre en adéquation les actions culturelles proposées avec la spécificité de la médina et les besoins réels et attentes de ses habitants, lesquels doivent être considérés comme les acteurs et les bénéficiaires de ce projet culturel.

À ce stade du projet, il est donc utile de tenir compte du contexte historique et d'associer les utilisateurs à la réflexion globale pour en sortir les objectifs du projet d'animation culturelle.
Cette première phase peut être jalonnée par trois étapes principales :

- **L'état des lieux sur la médina et le secteur culturel**,
- Conception du projet culturel (plan d'action et montage technique et financier),
- Concertation, validation et contractualisation autour du plan d'action.

1.1. L'état des lieux sur la médina et le volet culturel

Cet état des lieux qui peut être réalisé en interne par les services communaux ou externalisé (acteurs associatifs ou bureaux d'études spécialisés) est une sorte de réflexion préalable à conduire sur le tissu historique pour déceler ses atouts mais aussi ses faiblesses et dysfonctionnements sur le plan physique, social et économique. Il présente les caractéristiques spatiales et démographiques du tissu concerné ainsi que son organisation en termes d'équipements culturels et l'inventaire des acteurs culturels sur ce territoire.

-> **Identification du contexte historique et social de la médina**

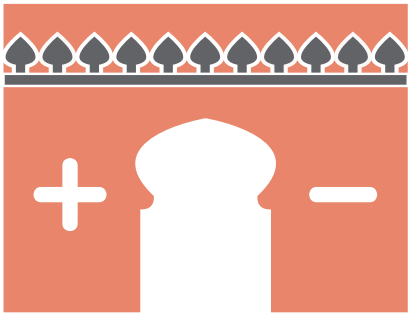
Il vise à apprécier le potentiel culturel de la médina, tant matériel qu'immatériel, ainsi que les différentes actions culturelles qui y sont entreprises par les différents acteurs locaux institutionnels et associatifs. Le but étant de dresser un plan d'action culturel au sein de la médina qui définit les objectifs, le contenu et les modalités de mise en œuvre du projet culturel à mettre en place. Cette première étape peut comporter, entre autres, les volets suivants :

- Recueil des données sur l'état actuel de la médina tant sur le plan physique que social et culturel,
- Identification des équipements et des espaces pouvant accueillir des actions culturelles (musées, salles d'exposition, maisons de jeunes, théâtres, etc.), des budgets, des pratiques socioculturelles des utilisateurs, des associations et des organismes qui s'intéressent à la promotion du patrimoine...).
- Repérage des actions culturelles entreprises au sein des médinas par les associations ainsi que leurs stratégies.
- Identification des publics concernés par l'animation culturelle.
- Analyse des problèmes sociaux spécifiques aux habitants des médinas.

-> Identification des atouts / handicaps du site historique

Il s'agit de faire ressortir le potentiel culturel de la médina en mettant en exergue ses atouts mais aussi ses points de faiblesse. Cela inclut, entre autres, l'analyse des volets suivants :

- Les ressources propres aux médinas (moyens financiers et humains, actions, équipements, associations...) et leur fonctionnement ;
- Les ressources externes, leur fonctionnement, leur accessibilité ;
- Les acteurs institutionnels, artistiques, professionnels et leurs stratégies par rapport à la médina en question... ;
- La population, ses demandes, ses pratiques, son implication dans la vie collective.



Mobiliser les forces vives locales... Pour l'élaboration de cet état des lieux, il est opportun de mobiliser et de se concerter avec les intellectuels, les historiens et les chercheurs travaillant sur la réhabilitation de la médina pour définir de manière plus précise son potentiel, ses spécificités culturelles, ses traditions culturelles qui peuvent constituer des leviers à mettre en valeur dans la réalisation du projet culturel.

1.2. L'élaboration du plan d'action

Il s'agit dans cette étape de définir les contours du plan d'action pour l'animation culturelle au sein de la médina. Ce plan d'action définit les pistes à explorer pour une meilleure promotion de l'attractivité culturelle de la médina. Il passe en revue les différentes formes d'expression culturelle à mettre en place ainsi que les modalités techniques, institutionnelles, opérationnelles à prendre en compte pour la mise en œuvre du projet culturel. Il inclut notamment les actions suivantes :

- Formuler des actions adaptées au tissu ancien,
- Établir les priorités (des manques à combler rapidement, des priorités aussi quant aux publics visés, quant aux objectifs fixés, aux secteurs artistiques à privilégier...),
- Un calendrier d'intervention.

Vers un document référentiel concerté sur l'action culturelle... Cela devrait déboucher sur la rédaction d'un document nommé « note de cadrage « qui définit les objectifs et les intentions du projet d'animation culturelle au sein d'une médina et les possibilités d'améliorer son attractivité spatiale et culturelle. De ce fait, l'on peut spécifier le contenu de programmation culturelle à adopter.

-> Formulation du plan d'action

Une fois l'étude terminée, la commune dispose de tous les éléments nécessaires pour la formulation d'un bon plan d'action culturel qui répond aux questions suivantes : Quoi ? Qui ? Où ? Comment ? Quand ? Pourquoi ?

Pourquoi ? Rappeler le contexte (dans notre cas, la valorisation du patrimoine et la promotion de l'attractivité culturelle au sein de celui-ci) : Le pourquoi est la raison d'être du plan d'action. Très important pour donner du sens à ce qui va être fait. Définir les buts. Que veut-on obtenir en mettant en place ces actions ? On entre dans le concret en formulant les finalités. Elle doivent, bien sûr, être reliées au contexte.



Quoi		Qui ?	Comment ?	Quand ?		Où ?	Combien ?
Lister les actions	**Description sommaire de leur contenu**	**Définir qui est responsable. Qui pilote ?**	**Quelles sont les ressources à disposition : Budget, équipe…**	**Date début**	**Date fin**	**Zone concernées**	**Fixer les critères de réussite**
Il ne s'agit pas d'entrer dans le détail, mais de comprendre de quoi il s'agit. Éventuellement prioriser les actions. Normalement, les actions qui sont présentes ont déjà été sélectionnées. Néanmoins, il est tout à fait pertinent de faire apparaître en premier celles qui ont le plus d'impact sur la promotion du patrimoine.		Préciser également les autres acteurs qui peuvent intervenir. C'est très utile pour savoir qui informer de l'avancée des actions.				Préciser les espaces et les équipements culturels qui pourront accueillir l'action culturelle.	Ils permettent de valider le succès ou non d'une action et de prendre une nouvelle décision en conséquence : Continuer, prévoir une nouvelle action…

1.3. Concertation et validation du projet culturel proposé

C'est l'étape de la discussion et la validation du plan d'action, tant en interne par le conseil communal et les services techniques de la commune, qu'en externe avec les différents partenaires concernés institutionnels et associatifs. Il s'agit d'une étape cruciale dans le processus de mise en oeuvre du projet culturel, dans la mesure où elle met en place le mode de gouvernance du projet culturel et les types de rapports à établir avec les différents acteurs concernés. L'un des objectifs recherchés lors de cette phase est de susciter l'implication et l'adhésion des différents acteurs et jeter les fondements d'une mise en œuvre effective du projet culturel. Il s'agit, dès ce stade, d'impulser une sorte de mobilisation collective qui permet de nourrir, enrichir et réajuster davantage le projet culturel et préciser son contenu, tant sur le plan de ses objectifs, que sa mise en œuvre. Cela requiert une très bonne capacité de communication et de concertation autour du projet culturel nécessitant la recherche de modes de communication innovants et surtout adaptés aux différents acteurs et profils sociaux économiques concernés (ateliers, forums, exposition, etc.).

L'animation culturelle une entreprise collective qui requiert l'implication des forces vives locales … Cette étape reste aussi importante dans la mesure où elle cherche à susciter l'intérêt et l'implication active des différents acteurs locaux dans le soutien technique, financier et logistique au projet culturel à mettre en place. Il s'agit des acteurs institutionnels concernés par la réhabilitation du tissu historique (délégations des différents ministères : de la Culture, des Habous, de l'Artisanat, du Tourisme, de la Jeunesse et des Sports, de la Solidarité et du Développement social, etc.), des acteurs économiques et financiers intéressés par la question du sponsoring des actions culturelles

(fondations des grandes entreprises), et des acteurs associatifs (associations de quartiers, associations culturelles, associations de sauvegarde de patrimoine, associations professionnelles des artisans et des commerçants de la médina, etc.).

Cette étape peut déboucher sur des conventions de partenariat ou des formes de contractualisation, définissant les engagements, les responsabilités et les missions qui incombent à chaque partenaire, entre la commune et les différents acteurs intéressés par le projet culturel.

À RETENIR

BIEN CHOISIR LES DATES POUR LES DIFFÉRENTES ACTIONS CULTURELLES PROPOSÉES :



La meilleure manière de choisir une date est de commencer par lister l'ensemble des manifestations culturelles se déroulant au cours de l'année dans la commune, et même au-delà, pour être sûr de ne pas perdre le public au profit d'un événement concurrent de même type.

Il est pertinent de programmer des événements culturels durant les jours fériés ou les fêtes religieuses afin d'accueillir le plus grand nombre possible de participants.

Pour le choix de ces dates, il est absolument nécessaire de se concerter avec les gérants des hôtels, des maisons d'hôtes, les gestionnaires des musées publics et privés, les associations de commerçants et d'artisans pour définir les périodes les plus appropriées pour réussir l'événement et multiplier ses impacts sociaux et économiques sur la médina.

TROUVER LE(S) LIEU(X) ADAPTÉS POUR ORGANISER CES ACTIONS :

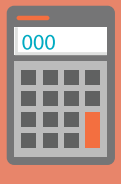


Le choix du lieu est une étape très importante dans l'élaboration du projet. C'est l'une des premières choses à définir avec la date. Le choix du lieu dépend des objectifs fixés par les organisateurs ainsi que de la forme de votre manifestation.

Dans l'enceinte des médinas plusieurs lieux de plein air peuvent se prêter à l'organisation d'un événement culturel : Nombreuses places publiques, cours d'anciens riads. Il est nécessaire de prendre en considération les spécificités de l'organisation d'une manifestation dans une ancienne médina comme notamment les difficultés d'orientation, le respect et la non détérioration du patrimoine, les contraintes climatiques.

Le choix de ces lieux doit être discuté aussi bien avec les représentants de l'autorité locale, de la sécurité nationale, de la protection civile pour tout ce qui est relatif à la sécurité des visiteurs, qu'avec les associations de commerçants et d'artisans pour maximiser l'impact de l'événement sur leurs activités économiques.

ÉLABORER LE BUDGET PRÉVISIONNEL :



L'élaboration du budget prévisionnel est une étape clé de la planification d'un projet. Ce budget est le fil conducteur, au même titre que le rétro-planning d'activité et ce, jusqu'à la fin du projet. La tenue de l'événement étant directement liée à l'obtention des financements, il est indispensable que ce budget soit le plus réaliste possible.

FAIRE LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE :

Faire une programmation artistique, c'est avant tout faire des choix, parfois compliqués et douloureux, selon les contraintes imposées : Agenda, contraintes financières, techniques…

Une programmation doit s'inscrire dans une « ligne éditoriale ». Elle peut choisir de répondre à une demande du public, elle peut aussi décider d'être innovante. Une belle programmation est souvent un savant équilibre entre les activités et/ou les artistes proposés. Elle doit savoir susciter la confiance d'un public fidèle, permettre le triomphe de certains artistes/activités et la découverte d'autres.

-> Le dispositif institutionnel à mettre en place pour le suivi et la conduite des actions culturelles

Bien choisir une équipe dédiée pour la conduite de l'action culturelle… Pour mener à bien les actions proposées dans le cadre du projet culturel, les communes doivent désigner une équipe qui se chargera **des affaires culturelles au sein des tissus anciens**. L'expérience a montré que le succès d'une action culturelle qui s'étend sur une durée prolongée et qui est loin d'être une action « saisonnière » dépend de la qualité et de la disponibilité d'une équipe dédiée. La conduite et le suivi des actions culturelles ne peuvent être faits, comme il est courant dans un ensemble de communes, par des services polyvalents déjà chargés d'autres dossiers.

Des montages institutionnels divers à définir selon l'importance du projet culturel… Cette équipe à mettre en place peut être constituée de plusieurs personnes, comme elle peut n'être formée que d'un seul membre -l'adjoint à la culture- selon la taille de la commune, son budget et l'envergure des actions qu'elle veut mener. Elle peut opérer dans le cadre d'un service communal comme elle peut exercer dans une perspective plus ambitieuse dans le cadre d'une société de développement local (impliquant l'État et le secteur privé) (comme c'est la cas de la SDL Casa Events et animation mise en place par la commune de Casablanca).

Pour une meilleure gouvernance de la conduite du projet culturel… Une fois ces acteurs culturels désignés, l'élaboration du projet peut commencer. Leur rôle est de planifier, concevoir et assurer le suivi et la réalisation des actions culturelles en concertation avec le Conseil communal et avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs concernés. Cette équipe assurera alors l'interface entre la commune et les différents acteurs impliqués dans le projet culturel. Ses missions peuvent englober les différentes taches

M. Hamid Mesbah, responsable de la commune de Chefchaouen

« Vu l'importance du volet culturel dans l'animation touristique de la ville, c'est le Président lui-même ou un de ses vices présidents qui se charge de la programmation et de la coordination.

Auparavant c'était le responsable de la maison des associations qui se chargeait de cette fonction, mais suite au vote du Conseil communal pour le nouvel organigramme de la commune, l'animation culturelle s'est vu attribué au Président de celle-ci. »

nécessaires à la réalisation du projet culturel, comme elles peuvent être réduites à des missions de coordination et de suivi en déléguant, en fonction des moyens communaux et des ressources financières disponibles, à une agence de communication spécialisée dotée des ressources et moyens requis pour ce genre de projets. Il est opportun par ailleurs, pour la mise en œuvre d'un projet culturel qui se veut durable, d'adopter une démarche progressive et croissante dans laquelle la commune concernée démarre avec les « moyens du bord » avant d'opter pour des montages institutionnels plus sophistiqués qui exigent des moyens plus conséquents. Il est nécessaire également au début, face à la contrainte du manque de moyens humains et techniques, de mobiliser et de s'appuyer sur les acteurs associatifs pour réaliser les différentes taches de sensibilisation, de communication et d'encadrement en marge de ces actions culturelles (cas des communes de Chefchaouen et de Tiznit).

Une forte sensibilité à la dimension patrimoniale... L'équipe permanente à mobiliser doit avant tout être solide et adhérer aux **valeurs patrimoniales** et aux objectifs qui ont été définis au préalable. C'est la mise en commun du travail de chacun qui déterminera la qualité finale d'un événement et la valeur ajoutée au **patrimoine**.



2- Phase de mise en œuvre du projet culturel

Une fois le plan d'action discuté et validé, et donc les actions culturelles, les objectifs, les lieux et les dates fixées, la mise en œuvre de celui-ci peut commencer. Il s'agit de traiter chaque événement en temps opportun, et ce en lui cherchant des sources de financements et en le médiatisant. (Étapes de réalisation d'une manifestation culturelle). Il ne faut pas oublier de prendre en considération les mesures nécessaires pour la protection et la conservation des sites historiques.

Diversifier les formes d'animation culturelle pour toucher un public large... Pour chaque action culturelle prévue dans le cadre du plan d'action global arrêté par la commune et ses différents partenaires, il est nécessaire de mettre en place un plan d'action spécifique qui définit les modalités de sa mise en œuvre ainsi les dispositifs à mettre en place pour sa réalisation. Il est important de prévoir au-delà de chaque événement un ensemble d'activités d'accompagnement qui seront organisées en marge de cet événement phare qui va drainer un grand public. Ainsi si par exemple on prévoit d'organiser un festival de musique traditionnelle, il serait opportun de prévoir, en parallèle de cet événement « phare », des expositions, des ateliers, des animations ludiques, des tables rondes sur le même thème ou sur des thématiques proches ou touchant le patrimoine historique, ciblant différentes catégories socio-économiques (femmes, jeunes, enfants, cadres, etc.).

Une pluralité de dispositifs d'accompagnement à mettre en place... Ce genre «d'actions secondaires» interagissent avec le public et contribuent fortement à l'attractivité de la médina. L'organisation de chaque action culturelle doit prendre en considération un ensemble de dispositifs :

	Des dispositifs d'accueil et d'orientation du public pour apporter les renseignements et l'aide nécessaire pour faciliter sa visite.
	Des dispositifs administratifs pour l'organisation des événements et l'obtention des différentes autorisations de la part des administrations compétentes.
	Des dispositifs de sécurité en veillant au respect des différentes normes techniques et réglementaires requises en matière de salubrité et de sécurité des biens et des personnes (stabilité des stands et des structures mise en place, toilettes publiques, postes de police, etc.).
	Des dispositifs de gestion des risques et des accidents, en partenariat avec la protection civile, le Croissant rouge, le Ministère de la Santé, (définition du périmètre d'intervention au sein de la médina, identification des sorties d'évacuation en cas d'accident, l'interdiction d'accès aux quartiers menaçant ruine, circulation des ambulances, dispositifs d'extinction de feux, structures sanitaires provisoires pour le soin des blessés, etc.).
	Les dispositifs de gestion des flux et des masses, en veillant à éviter une surcharge sur les sites patrimoniaux sensibles, en fixant un seuil maximal de visiteurs et en les répartissant de façon équilibrée sur l'espace de la médina, afin de diminuer les nuisances sonores, visuelles et environnementales.
	Les questions relatives au transport et au déplacement des visiteurs (signalétique au sein de la médina, cartes et brochures sur la médina, gestion du stationnement à l'extérieur de la médina, transports en commun, etc.).
	Les questions relatives à l'hébergement et la restauration à l'intérieur de la médina (diversification et multiplication des offres d'hébergement et de restauration adaptées, privilégier des formes d'hébergement chez l'habitant, etc.).
	Les questions relatives à la gestion urbaine des espaces publics de la médina qui concernent l'éclairage public, l'entretien des rues, le ramassage des ordures, etc.

3- Phase suivi-évaluation du projet culturel

Une démarche évaluative tout au long du processus de conduite du projet culturel...Le suivi-évaluation du projet culturel est une action transversale qui doit être continue et permanente tout au long de l'année ; elle ne doit pas se limiter uniquement à la période limitée de l'organisation de l'événement. Cette action reste également multiforme en englobant toutes les taches de suivi, de communication, d'animation, de coordination et d'évaluation de la mise en œuvre du projet et de son impact au sein de médina. Lors de cette phase, il est nécessaire de définir un plan de communication du projet culturel à mettre en place ainsi que les différentes actions culturelles qui y sont prévus, incluant les objectifs à atteindre, la stratégie de communication, le public à cibler, les modes et les supports de communication à proposer. Quant au suivi du projet culturel, il est important de définir des objectifs chiffrés à atteindre ainsi que les indicateurs de suivi et d'atteinte de ces objectifs, dès le départ et en concertation avec l'ensemble des différents partenaires. À ce propos, la mise en place d'un tableau de bord qui inclut un reporting des différentes actions prévues dans le cadre du projet culturel est nécessaire, afin de veiller au bon déroulement et à la bonne conduite des actions culturelles prévues.

L'intérêt de mesure l'impact social et économique de l'action culturel sur le patrimoine... Durant cette mission d'évaluation, l'accent est mis sur l'analyse de l'efficience et de l'efficacité de l'intervention, et plus spécialement sur le niveau des résultats atteints et sur l'impact sur l'attractivité des médinas. Des indicateurs de suivi et d'évaluation doivent être arrêtés en concertation avec la commune et ses différents partenaires impliqués. Ils peuvent concerner, par exemple, le nombre de visiteurs et leurs caractéristiques, leur degré de satisfaction, les attentes et besoins exprimés, les points de vue des habitants de la médina, le nombre d'accidents constatés, le taux de remplissage des hôtels, les dépenses effectuées en médina, le nombre d'entrées dans les musées de la médina, le parcours des visiteurs, les espaces et monuments les plus fréquentés, etc.

L'évaluation de la mise en œuvre du projet culturel ne doit pas se faire uniquement à la fin de chaque événement, mais aussi avant et à mi-parcours, pour permettre le réajustement continuel du plan d'action. Une évaluation à mi-parcours est importante afin de décider du changement ou non des actions proposées dans le plan d'action.

L'évaluation du projet une responsabilité collective et participative... Enfin la mission d'évaluation ne peut être uniquement l'affaire des services techniques concernés par le suivi du plan d'action. Elle doit mobiliser les élus ainsi que les acteurs associatifs et surtout les habitants pour croiser les différents points de vue et rechercher les meilleurs réajustements des futures actions culturelles.



5.4. Étapes de réalisation d'une manifestation culturelle dans les médinas

Pour l'organisation d'une manifestation culturelle au sein de la médina, il est nécessaire de suivre une suite d'étapes qui incluent un ensemble de dispositifs à mettre en place pour la bonne conduite de cet événement. On y distingue trois étapes principales : Préparation, réalisation et évaluation.

1. Pré-évènement

La préparation d'un plan d'action pour l'organisation de l'événement

Il s'agit du tableau du bord de la manifestation qui comporte toutes les indications sur l'événement, en termes d'objectifs et de résultats attendus, les indicateurs de suivi, la nature et la taille du public ciblé, la nature des activités organisées, le mode de gestion de l'événement, les acteurs impliqués et la répartition des taches, les procédures administratives à entreprendre, les financements à mobiliser, le rapport avec les sponsors, le choix des lieux de l'événement, la gestion des flux, la gestion du stationnement, de l'éclairage, de l'hébergement, de la restauration, la sécurité du public, les services pour le public, le plan de communication, les relations presse et médias, la gestion des risques, le planning, etc.

Il est important de se doter d'un rétro-planning qui se présente comme un outil en vue du montage d'un événement dans lequel toutes les tâches préparatoires et nécessaires à la réalisation d'une action sont listées, avec pour chacune, leur(s) responsable(s) et leur échéance.

L'évaluation des besoins et ressources à mobiliser pour l'organisation de l'événement est une étape essentielle.

- **Les acteurs** : Qui sont les principaux acteurs ? Quel est notre capital humain : bénévoles et salariés ? De quelles compétences disposons-nous ? Qui sont les partenaires potentiels ? De quelles ressources utiles à notre projet disposent-ils ?
- **Les moyens** : Avec quoi ? Quelles sont les ressources matérielles et financières à réunir pour organiser l'événement et garantir sa bonne réalisation ? Quels sont les moyens dont nous disposons ? Ceux qui pourraient nous manquer ?
- **Le budget** : Combien ? Quelles dépenses devrons-nous faire pour réaliser l'événement ? De quelles ressources disposons-nous ? Quelles recettes attendons-nous ?
- **La date et le lieu** : Où et quand ? Quel sera le périmètre de l'événement, les lieux principaux et secondaires, les espaces d'accueil et de sortie de la foule, les espaces d'évacuation, etc.

L'output du plan d'action est un dossier de présentation de l'événement qui contient les différentes indications sur le projet et sa réalisation. Ce dossier peut être utilisé pour la recherche des financements comme pour les relations avec la presse.

Trouver le(s) lieu(x) : Des éléments à prendre en considération

- Considérations de sécurité (sécurité du site, démarches administratives, etc.),
- Choix entre un lieu public ou privé, un riad, une place en plein air, une salle ou un lieu du patrimoine)
- Paramètres techniques et financiers : Capacité d'accueil, contraintes budgétaires, l'image que vous souhaitez véhiculer…
- Considérations patrimoniales : Mise en valeur d'un patrimoine, d'un site historique.

La recherche des financements pour l'organisation de l'événement

On distingue généralement deux principales possibilités de financement : Le financement public et le sponsoring. Dans les deux cas, il faut connaître et avoir une liste exhaustive des institutions qui s'intéressent à la promotion du patrimoine.

-> **Les financements publics :**

Au-delà des contributions financières que peuvent apporter les différents partenaires publics concernés par la culture et la valorisation du patrimoine historique, il existe des appels à projets lancés par quelques acteurs touchant la dimension sociale et culturelle et ciblant le tissu associatif qu'il ne faut pas négliger dans la mise en œuvre de tout projet culturel. On souligne notamment l'appel à projet organisé par le Ministère de la Culture pour l'organisation de manifestations culturelles et pour les associations culturelle, les appels à projets organisés par le Ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social pour les associations, etc.



L'appel à projet lancé par le Ministère de la Culture au profit des associations pour l'organisation de manifestations culturelles

-> **Le sponsoring :**

Cela implique l'élaboration de plaquettes ou de fiches de présentation détaillées sur les actions culturelles à organiser comportant des indications sur les objectifs, les résultats, les impacts et le public visé, etc. qui vont constituer le support de discussion avec les différents acteurs du sponsoring. La participation de ces sponsors à l'élaboration du plan d'action renforce considérablement les possibilités de leur adhésion et leur implication dans le financement des actions.

L'apport du sponsoring est non négligeable, surtout quand on sait que ces financements sont donnés quasiment en totalité en amont de l'événement, permettant ainsi de couvrir certains besoins en fonds de roulement. De plus, un budget spécialement dédié au sponsoring existe dans la plupart des grands organismes qui encouragent la valorisation du patrimoine, tel que l'Unesco.

LE CONTENU DU DOSSIER DE SPONSORING :



Le dossier de sponsoring qui est envoyé aux bailleurs de fonds comprend plusieurs éléments, notamment :

- **Une lettre d'accompagnement,** qui comporte les informations essentielles sur la manifestation (date, lieu, thème et objectif) et donne quelques informations sur le contenu du dossier de sponsoring (plan de communication, formules de sponsoring).
 Elle contient les principaux enjeux de la programmation culturelle au sein des tissus anciens (valorisation des médinas, promotion de son attractivité touristique...).
- **Le plan de communication,** qui permet aux sponsors d'avoir une idée sur les actions de communication mises en œuvre pour faire la promotion de l'événement.
- **Les différentes possibilités de sponsoring offertes**. Chaque formule détaille les modalités de l'échange : Type de visibilité proposée, nombre d'invitations et de pass VIP offerts, possibilités d'organiser des soirées à thème, d'utiliser les visuels de la manifestation en interne, etc., en contrepartie d'une somme forfaitaire fixée à l'avance.

Parmi les pistes de financement de ces projets, il y a les subventions communales offertes aux associations. Il est opportun dans ce sens que la commune organise un appel à projet à destination des associations pour identifier et financier des micro-projets innovants inscrits dans le projet culturel proposé par la commune pour la médina.

La communication sur l'évènement

Après la programmation, la communication est le second pilier d'une manifestation culturelle car c'est elle qui permet d'attirer l'attention sur l'événement. Elle représente ainsi souvent le deuxième poste de dépenses d'un événement culturel.

Une bonne campagne de communication n'est pas forcement la plus large. Pour un événement avant tout local, dédié à la population des médinas, les médias locaux et régionaux sont dans ce cas bien plus pertinents. Ils permettent de limiter le budget alloué à la communication tout en touchant la population cible.

Image de l'événement	Avant de démarrer toute communication sur un quelconque évènement, il convient de lui fournir une identité qui correspond aux objectifs, aux valeurs du projet : Un nom, un logo, une police, des couleurs, etc. qui seront déclinés sur l'ensemble des supports de communication.
Supports de communication	Classés par ordre d'importance budgétaire (du moins important au plus important), les supports de communications se présentent comme suit : Mailing, affiches, programme, réseaux sociaux, site internet, spot radio, presse...
Communiqué de presse	Pour des questions de lisibilité, le communiqué, contrairement au dossier de presse, se doit d'être synthétique et ne jamais dépasser une page. Il sert à annoncer le lancement d'un événement, à donner la programmation définitive ou bien à annoncer un changement dans celle-ci.
Dossier de presse	Il est le reflet de l'événement. Il est distribué aux journalistes lors de la conférence de presse et parfois même le jour J pour palier aux oublis des journalistes.
Conférence de presse	La conférence de presse n'est pas obligatoire mais est vivement recommandée s'il s'agit d'une grande manifestation. Elle est un moment privilégié où les organisateurs, les journalistes, les élus locaux et éventuellement les artistes programmés et les sponsors peuvent se rencontrer. Au cours de la conférence, les organisateurs sont amenés à présenter l'événement, le programme et les artistes qui s'y produiront. Il est également important que les élus ou représentants d'institutions locales prennent la parole afin de mettre en avant l'intérêt patrimonial de cet événement qui se traduira souvent en termes de retombées socio-économiques pour la localité. Les partenaires pourront eux en profiter pour expliquer les raisons du soutien de leur société à l'événement culturel.



2. Jour J : l'organisation de l'événement

Lors de cette étape, l'enjeu est de veiller à bien respecter le plan d'action défini en amont pour atteindre les objectifs escomptés tout en restant souple par rapport aux différents aléas et imprévus qui pourrait survenir. Cela exige de grandes capacités de management de l'événement et de réactivité de la part des organisateurs.

Même si tout est planifié, il y aura toujours des imprévus à gérer le jour J et, avec un peu d'ingéniosité, il est toujours possible de trouver une solution. Le coordinateur ou le directeur de l'événement devrait, en plus de devoir gérer les imprévus, gérer une équipe, répondre à des questions et prendre des décisions. C'est sur ces personnes que reposent l'organisation et la recherche de solutions.

Avant l'événement, il est nécessaire d'accorder un temps à l'équipe pour faire avec elle le tour de tous les détails, rouages et autres contraintes. Les événements qui se déroulent sur plusieurs jours demandent une endurance considérable et un énorme travail d'organisation en amont.

3. Évaluation de la mise en œuvre de la manifestation

Cette évaluation doit se faire dès les étapes de conception et réalisation de la manifestation culturelle.

Pendant la manifestation	À la fin de chaque manifestation	En fin d'année
- Recenser le nombre d'entrées en fonction des différents tarifs, ne pas oublier de recenser les places gratuites (faire la distinction avec les entrées des bénévoles), - Identifier la provenance géographique des publics, - Voir si les objectifs pour la manifestation ont été atteints aussi bien quantitativement (taux de remplissage, etc.) que qualitativement (public touché, etc.).	- Connaître la satisfaction et recueillir les attentes du public, a) Mettre en place un questionnaire à la fin de certaines manifestations préalablement sélectionnées ou à la fin de l'année pour connaître le taux de satisfaction du public et recueillir ses attentes pour l'année suivante (questionnaire de satisfaction ou d'évaluation), etc., b) Livre d'or. - Mesurer l'implication du public dans la manifestation, - Analyser les retombées presse.	- Vérifier la cohérence entre les manifestations programmées et celles réalisées, - Vérifier le montant du budget dédié à chaque manifestation (différence entre le budget prévisionnel et le budget réalisé), - Demander un bilan moral et financier à tous les organisateurs de manifestations et, le cas échéant, impliquer les citoyens pour une évaluation commune ; - Réunir tous les partenaires locaux ayant participé à la programmation pour une évaluation, etc.

Annexes 6



Extrait de la Loi Organique n°113-14

Titre II : Des compétences de la commune

Chapitre III : Des compétences partagées

Extrait de l'Article 87

La commune exerce des compétences partagées avec l'état dans les domaines suivants :

- le développement de l'économie locale et la promotion de l'emploi ;
- la préservation des spécificités du patrimoine culturel local et son développement ;
- la prise des actes nécessaires pour la promotion et l'encouragement des investissements privés (...).

A cet effet, la commune peut contribuer aux actions suivantes :

- (...)
- la création des centres de loisirs ;
- la création des complexes culturels ;
- la création des bibliothèques communales ;
- la création des musées, des théâtres et des conservatoires d'art et de musique ;
- la création des complexes sportifs, des stades et des terrains de sport, des salles couvertes et des instituts sportifs ;
- (...)
- la mise à niveau et la valorisation touristique des médinas, des sites touristiques et des monuments historiques.

Chapitre IV: Des compétences transférées

Article 90 :

Sont fixés sur la base du principe de subsidiarité, les domaines des compétences transférées de l'état à la commune. Ces domaines comprennent notamment :

- la protection et la restauration des monuments historiques, du patrimoine culturel et la préservation des sites naturels ;
- la réalisation et l'entretien des ouvrages et équipements hydrauliques de petite et moyenne envergure.

Titre VI : Dispositions particulières aux communes soumises au régime d'arrondissements

Chapitre IV : Les attributions du conseil d'arrondissement et de son président

Extrait de l'Article 231

Le conseil d'arrondissement exerce, pour le compte du conseil de la commune et sous sa responsabilité et son contrôle, les attributions suivantes :

- (...) ;
- Il veille sur la gestion, la conservation et l'entretien des biens du domaine public ou privé relatifs à l'exercice de ses attributions ;
- Il mène en accord et avec le soutien du conseil de la commune, à titre distinct ou en coopération avec toute partie intéressée, toutes actions de nature à promouvoir le sport, la culture et les programmes destinés à l'enfance, à la femme, aux handicapés ou aux personnes en difficulté ;
- Il participe à la mobilisation sociale, à l'encouragement du mouvement associatif et à l'initiation de projets de développement participatif ;

- Il installe les équipements cités ci-après et se charge du programme d'aménagement, d'entretien et des modes de gestion desdits équipements lorsque ils sont principalement destinés aux habitants de l'arrondissement: halles et marchés, parcs, squares, jardins publics et espaces verts, dont la superficie est inférieure à 1 hectare, les crèches, les garderies, les maisons de jeunes, les foyers pour personnes âgées, les foyers féminins, les salles de fêtes, les bibliothèques, les centres culturels, les conservatoires de musique, les infrastructures sportives, notamment les terrains de sport, les salles couvertes, les gymnases et les piscines, de l'aménagement des rues, de l'achat du matériel du bureau et informatique et de son entretien.

Chapitre V : Du régime financier des conseils d'arrondissements

Extrait de l'Article 246

La dotation globale des arrondissements comprend une part destinée à l'animation locale et une part relative à la gestion locale dont les montants sont fixés par le conseil de la commune, sur proposition de son président.

La part réservée à l'animation locale est affectée à la couverture des frais relatifs à la gestion des affaires de proximité, concernant la promotion du sport, de la culture, des programmes sociaux destinés à l'enfance, à la femme et aux handicapés ou personnes en difficultés ainsi qu'à la mobilisation sociale et à la promotion de l'action associative en vue de réaliser des projets de développement participatif.

Le montant de la part relative à l'animation locale des arrondissements est déterminé proportionnellement au nombre d'habitants de la commune sans toutefois, être inférieur à un seuil minimum fixé par décret pris sur proposition de l'autorité gouvernementale chargée de l'intérieur. Cette part est répartie au prorata du nombre d'habitants de chaque arrondissement.

La part affectée à la gestion locale couvre les dépenses relatives à la gestion des équipements et des services qui concernent les arrondissements.
Le montant de cette part est fixé en fonction de l'importance des dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des dépenses du personnel et des frais financiers qui sont à la charge du budget de la commune, estimées en tenant compte des équipements et des services qui relèvent des attributions des conseils d'arrondissements en application des dispositions de la présente loi organique et sur la base du contenu d'un schéma directeur d'équipements qui doit être obligatoirement adopté par le conseil de la commune. (...)

Extrait de la Charte Nationale du patrimoine culturel

Titre III : Des compétences légales en matière de préservation du patrimoine culturel et la coopération dite partenariale entre les opérateurs publics et privés et les collectivités territoriales

Article 34 : L'accroissement des attributions des collectivités territoriales et leur capacité d'initiative en matière de développement culturel et de préservation du patrimoine constitue un préalable à toute politique de régionalisation culturelle. La présente charte appelle les collectivités territoriales à faire de la préservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel une de ses priorités, lors de l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement économique, social et culturel, et d'inclure ainsi le volet de l'aménagement culturel, notamment la conservation et la protection et du patrimoine culturel local parmi ses autres priorités dont la voierie, l'adduction d'eau et d'électricité, d'hygiène...



Article 35 : L'accès au savoir historique, artistique et aux savoir et savoir-faire techniques afférents au patrimoine culturel, répond à un besoin prioritaire au sein des collectivités territoriales. La formation et la formation continue des élus et du personnel administratif et technique, travaillant au sein des collectivités territoriales, dans le domaine de la préservation des biens culturels, est une priorité dont le partenariat est recommandé. L'implication active des collectivités territoriales dans des actions de préservation passe aussi par le recrutement de ressources humaines spécialisées (Archéologues, Architectes-restaurateurs, médiateurs du patrimoine culturel...).

Titre IV : Des engagements de l'Etat, des établissements et entreprises public, des entreprises privées, des collectivités territoriales, de la société civile, des groupes et des communautés et des citoyens

Article 38

Il incombe aux collectivités territoriales de :

- préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel (sites, monuments, lieux de mémoire....) ;
- inclure dans leurs plans de développement la dimension patrimoniale du développement durable ;
- recourir à des actions préventives et de sauvegarde du patrimoine national culturel local ;
- mobiliser les ressources financières au fin de la préservation et la protection du patrimoine national culturel ;
- œuvrer à établir des inventaires locaux de leur patrimoine culturel, par collectivité locale concernée, en collaboration avec l'autorité gouvernementale en charge de la Culture ;
- mobiliser les acteurs publics et privés concernés par chaque type d'actions aux fins d'engagement partenarial concerté ayant comme fin la préservation du patrimoine culturel ;
- organiser des actions de communication et de sensibilisation ciblant la population concernée par la mission de préservation envisagée et suscitant son adhésion et son soutien ;
- mobiliser les détenteurs de traditions dans l'identification et la documentation du patrimoine national culturel local et l'aménagement des lieux de mémoire locaux constituant une dimension importante dans la sauvegarde des valeurs qu'ils contiennent et qui sont menacées dans leur intégrité physique.

Article 39

Il incombe aux communautés et aux associations de la société civile de :

- contribuer à la préservation et à la mise en valeur des sites, des monuments et des lieux de mémoire ;
- contribuer à des actions préventives du patrimoine national culturel local ;
- collecter les dons et les ressources financières au fin de la préservation et la protection du patrimoine national culturel ;
- contribuer aux inventaires locaux de leur patrimoine local, en collaboration avec l'autorité gouvernementale en charge de la culture ;
- organiser des actions de communication et de sensibilisation ciblant la population concernée par la mission de préservation envisagée et suscitant son adhésion et son soutien ;
- mobiliser les détenteurs de traditions dans l'identification et la documentation du patrimoine national culturel local.

Types d'actions

Domaine d'action	Exemples d'actions à entreprendre	Objectif
Action artistique	Atelier de dessin et d'expression graphique sur le patrimoine avec la sélection de beaux sites patrimoniaux à représenter (portes, murailles, Ryads, Medersas, minarets, ornementation, etc).	- Sensibiliser les jeunes à l'importance du patrimoine et la nécessité de le préserver, - Connaitre le paysage et les sites patrimoniaux.
	Exposition de photographies nouvelles et anciennes de la médina	- Connaitre l'histoire de la médina, - Sensibiliser le public sur l'importance du patrimoine et la nécessité de le préserver, - Constituer des archives historiques sur la médina, - Connaitre l'histoire de la médina, - Connaitre ses principales figures emblématiques.
	Expositions de livres et manuscrits anciens sur la médina	- Connaitre l'histoire de la médina, - Connaitre ses principales figures emblématiques.
Action culturelle	Pièces de théâtre et halqas liées au patrimoine immatériel de la médina	- Promouvoir le patrimoine immatériel de la médina, - Célébrer des grands faits historiques produits dans la médina, - Faire connaitre les beaux sites historiques.
	Atelier de contes pour enfants	- Promouvoir le patrimoine immatériel, - Connaitre l'histoire de la médina.
Action économique et culturelle	Exposition des produits d'artisanat de la médina avec des ateliers d'apprentissage	Promouvoir l'artisanat et le savoir-faire local.
	Foire des épices et de la gastronomie spécifique de la médina	- Promouvoir le patrimoine immatériel, - Promouvoir l'image de la médina.



Public cible	Moyens à mettre en place	Lieu	Partenaires à mobiliser
Enfants, étudiants, jeunes de la médina.	- Matériel de dessin, - Volontaires associatifs, - Artistes.	- Divers sites historiques, - Expositions des travaux dans des places ouvertes au public.	- Associations locales, - Galeries d'art, - Ministère de la culture, - Écoles et enseignants d'arts plastiques.
Jeunes, artistes, photo-graphes, univer-sitaires, associations culturelles.	- Matériels d'exposition et d'encadrement des photos, - Salles de représentations, - Volontaires associatifs.	- Murailles de la médina, - Musées, - Grands Ryads.	- Ministère de la culture, - Galeries d'art, - Associations locales.
Jeunes, chercheurs, historiens, intellectuels.	- Stands d'exposition, - Ateliers d'échange.	- Place publique, - Foundouks réhabilités, - Musées.	- Bibliothèques privés et publiques, - Associations locales, - Ministère de la Culture.
Enfants, Jeunes, adultes.	- Salle de représentation, - Matériel d'enregistrement, - Scénaristes, - Jeunes volontaires.	- Ryads spacieux, - Grande place publique de la médina.	- Associations locales, - Artistes.
Enfants, écoliers.	- Salle de réunion, - Conteurs, - Volontaires associatifs.	- Écoles de la médina, - Ryads, - Place publique.	- Écoles, - Associations locales.
Jeunes, adultes, touristes.	- Stands d'expositions, - Matériel d'exposition, - Artisans, - Volontaires associatifs.	- Place publique, - Devant les grandes portes d'accès à la médina, - Musées.	- Ministère de l'artisanat, - Associations des artisans, - Propriétaires de musées.
Touristes, restaura-teurs, hôteliers	- Stands d'exposition, - Restaurateurs, - Volontaires associatifs.	- Place publique, - Ryads.	- Ministère de l'Agriculture, - Associations de commerçants, - Associations locales.

Domaine d'action	Exemples d'actions à entreprendre	Objectif
Action touristique	Circuits à vélo et à pieds de la médina et ses principaux monuments.	Bien connaitre la médina, ses quartiers, ses ruelles et ses monuments.
	Musée en plein air des biens spécifiques à la médina.	Promouvoir le patrimoine public et privé local.



Public cible	Moyens à mettre en place	Lieu	Partenaires à mobiliser
Jeunes, touristes, habitants.	- Vélos à louer, - Brochures à distribuer, - Volontaires.	Principales ruelles de la médina.	- Associations locales, - Historiens.
Artisans, collec-tionneurs d'antiquités, touristes.	- Matériel d'exposition, - Objets issus des musées publics et privés, - Volontaires associatifs.	- Places publiques, - Souikas - Musées.	- Antiquaires, - Artisans, - Galeries d'art, - Ministère de la culture.

Bibliographie

Guides et catalogues

- Des politiques culturelles municipales, solution pour un développement durable et équitable des communes ; Racines
 http://www.racines.ma/sites/default/files/Document%20de%20travail%20EGC_Fr.pdf
- Catalogue des anciennes médinas, membre du REMAM, programme CoMun, GIZ, 2015
- Brahim Mazned, Organisation de manifestations culturelles dans les anciennes médinas, programme CoMun, GIZ, 2015 (version provisoire)
- Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale, ministère de culture et communication Québec et Regroupement québécois du loisir municipal, 2003
- Guide : Organiser un festival culturel, les guides pratiques d'Animafac, 2012, www.animafac.net

Sites web

- http://www.artmap.ma/
- Site web du Ministère de la Culture, www.minculture.ma
- Site web du Ministère de l'Artisanat, www.artisanat.gov.ma
- Site web du Ministère de la Jeunesse et des Sports, www.mjs.gov.ma
- Site web de la Fondation des musées , www.fnm.ma
- Site web de l'UNESCO- Maroc, www.unesco.org/new/fr/rabat
- Site web de la commune de Chefchaouen , www.chaouen.ma
- Site web de la commune de Tiznit. www.Tiznit.ma
- Site web de l'association Casa-Mémoire www.casamemoire.org
- Site web de la commune du Bruges , www.mairie-bruges.fr
- Site web de festival des lumières à Tunis, www.intunis.net

Textes juridiques

- Dahir n° 1.15.85 du 7 Juillet 2015 portant promulgation de la loi organique n° 14.113 relative aux communes
- Dahir n°1.15.83 du 7 Juillet 2015 portant promulgation de la loi organique n° 14.111 relative aux régions
- Dahir n° 1.06.102 du 18 joumada 1 1427 (8 juin 2006) portant promulgation de la loi n°19.05 modifiant et complétant la loi n°22.80 relatives à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions des objets d'arts et d'antiquité



Publié par : Coopération Municipale – CoMun
Gouvernance locale et participative au Maghreb

Élaboré par :
Tarik Harroud, Khouloud Haffar
Encadrés p 48, 49 et 54 : Brahim El Mazned

Avec le soutien de :
Direction Générale des Collectivités Locales
Direction du Patrimoine

Conception graphique : Napalm

Crédits photos : CoMun, Freepik
P 10 & p 41 : Association Essaouira Mogador – Photo par S. Bouhali
P 36 : Freepik

Avril 2017





Rabat

Tunis

Eschborn

Marseille

Alger

CoMun – coopération municipale

Gouvernance locale et participative au Maghreb

Place Sefrou n°1, Hassan, 10 000 - Rabat - Maroc
Tél. : +212 (0) 5 37 70 40 58 / Fax : +212 (0) 5 37 26 45 51
Site web : www.co-mun.net www.giz.de
http://www.pncl.gov.ma